SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français

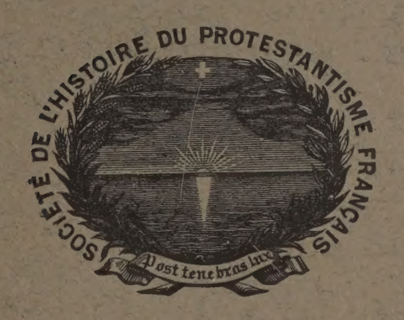
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXIe ANNÉE
VINGTIÈME DE LA 5e SÉRIE
4. Octobre Décembre 1922



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33

1922

SOMMAIRE (n° de chèque postal 407.83).

Avis important. — Les abonnements impayés seront *réclamés*, avec majoration de 0 fr. 50, par mandat-carte, affranchi, à remettre à la poste avec le montant.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 80 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1[er] janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 15 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 16 fr. 50 pour l'étranger ; — 10 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 12 fr. 50 pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 3 fr. 50 et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d'en déposer le montant dans un bureau de poste au compte-chèque n° **407.83** au nom de M. N. WEISS, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), auquel doivent aussi être adressés par la même voie les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Études Historiques

L' « OPINIATRETÉ » D'UNE PETITE ÉGLISE

Notes historiques sur Annois et Flavy-le-Martel (1560-1921)

Dans les deux villages d'Annois et Flavy-le-Martel (Aisne), au nord-est de Noyon, pénétrèrent de bonne heure les doctrines évangéliques du Noyonnais Calvin. Aussitôt que le synode de 1559 eut formulé ces doctrines et que, cette même année, le traité du Cateau (dans le Cambrésis tout proche) eut conclu la paix avec les Espagnols — parvenus en 1557 jusqu'à Saint-Quentin, — on trouve des « réformés » dans le voisinage.

François de Hangest, seigneur de Genlis (le bois de Genlis est aux lisières méridionales de Flavy) adhère à la Réforme dès 1560 et est un des lieutenants du prince de Condé. En 1570 la seigneurie de Flavy appartient à la reine de Navarre Jeanne d'Albret. Elle la vend en 1572. En 1576, à l'assemblée de Blois le délégué des gentilshommes réformés du Vermandois est Roland de Compreville (Combreville ou Cobreville), écuyer, seigneur de Hottencourt [1].

En novembre 1590 les Ligueurs occupant Savriennois[2], Henri de Navarre vient camper à Annois et fait capituler ce château. De même en juin 1595 le maréchal de Bouillon campe à Flavy lorsqu'il va attaquer Ham. En cette

1. Ferme dite *Le Château*, commune de Benay, nord-est de Montescourt.
2. Au nord-est de Flavy, au bord des marais que traverse maintenant le canal de Saint-Quentin.

même année le seigneur de Camas[1], Jacques de Sémery, donnait sa fille en mariage à Jean Crommelin, fondateur à Saint-Quentin d'une importante fabrique de toiles de lin.

Après l'édit de Nantes le lieu de culte le plus proche est Vouël (1602). Le seigneur d'Annois, M. de Combreville, était lui-même devenu protestant, et cette circonstance favorisa grandement la Réforme dans le pays. En 1604, il fait baptiser sa fille Judith à Travecy. C'était de même une protestante que Mme de Sons, dame de Vaux, Douilly, Jussy, Camas et autres lieux voisins de Flavy; entre 1641 et 1646 le culte fut célébré dans son château de Pommery, puis quelquefois à Annois même oú le château appartenait alors à la famille protestante de Combreville : il s'élevait à la lisière du village, à l'ouest de la route de Saint-Simon à Cugny[2]. Les Allemands ont fait sauter ces vieux murs en 1917; il n'en reste que deux ou trois pans, et une porte cavalière. L'église catholique, exceptionnellement épargnée au milieu de la destruction systématique de toutes les habitations et églises du pays, s'élève encore au sud-ouest de l'emplacement de l'ancien château, ainsi qu'un cimetière qui n'est plus utilisé depuis longtemps.

En 1643 déjà, la veille de Noël, le village de Flavy a été pillé par les troupes ennemies, alors espagnoles[3].

Le 30 octobre 1664, l'évêque de Noyon obtint du conseil du roi Louis XIV un arrêt interdisant aux pasteurs de Saint-Quentin (Mettayer) et de la Fère (Imbert) de continuer à venir prêcher dans leurs annexes, notamment à Annois[4].

Un mémoire officiel de 1681 signale que « messire Jean de Combreville, seigneur d'Annois, ne fait pas faire ordinairement l'exercice de la religion prétendue réformée

1. Au nord de Savriennois, sur la commune de Jussy.
2. Au sud de la voie ferrée de Tergnier à Amiens.
3. Archives de l'Aisne, B. 1448.
4. En 1679, au synode de l'Ile de France, Samuel Mettayer est accompagné d'un député laïque nommé Isaac Alavoine, appartenant probablement à l'une des familles que nous retrouverons à Flavy et à Bohain.

audit lieu; et néanmoins ceux de son village qui en font profession comme lui s'y sont quelquefois assemblés, pour raison de quoi il y a des procédures faites sur les poursuites du procureur du roi ».

Peut-être les protestants d'Annois étaient-ils alors rattachés à l'église de Laon et la Fère : elle est représentée au dernier synode provincial, en 1683, par l' « ancien » J. Cottin : nom porté à cette époque par un protestant d'Annois.

Un historiographe local estime qu'au XVII[e] siècle la population totale de Flavy a varié « entre 1 200 et 1 500 âmes ».

*
* *

En 1685 survient la révocation de l'Edit de Nantes : les temples sont détruits, les fidèles sont persécutés. Un rapport du secrétaire d'Etat Pontchartrain dépeint ainsi au roi en 1700 le peu de résultats obtenus après quinze ans de rigueurs : « Les nouveaux convertis du village d'Annois firent abjuration le 9 décembre 1685, entre les mains du sieur de la Manière, curé de cette paroisse ; *depuis ce temps ils n'ont fait presque aucun exercice de la religion catholique*, quelques soins que M. l'évêque de Noyon ait pris pour eux, lesquels il a même redoublés depuis deux ans, en substituant un curé capable et zélé en la place de celui qui ne l'était pas tant ».

Claude Tavernier, d'Annois, se convertit en 1687 à l'âge de 85 ans, mais lorsqu'il meurt le 2 janvier 1689, comme il a refusé de recevoir les sacrements, les magistrats du bailliage ordonnent que le cadavre sera amené à Chauny « pour y être traîné sur la claie, dans les carrefours de la ville, derrière un cheval conduit par l'exécuteur de la haute justice, et, ce fait, jeté à la voirie »[1].

Le seigneur d'Annois, Jean-Jacques de Combreville, fut arrêté en 1687 et emprisonné pendant de longues années à Noyon, comme « opiniâtre » dans sa religion.

1. Archives de l'Aisne, B. 1718.

Lorsqu'il meurt, il est inhumé dans sa propriété sans le ministère du prieur-curé de Flavy : celui-ci, Etienne-Modeste Guimond, dépose dans une information judiciaire ouverte à ce sujet (17 août 1719). Son fils Isaac, sieur de la Motte[1], né en 1672, était lieutenant de cavalerie. Le rapport de 1700 dit :

« Il est aussi opiniâtre que son père, et ne fait aucun exercice de la religion catholique ; il refusa même, le 31 juillet 1699, au substitut de M. le procureur général au bailliage de Chauny, et le 11 novembre suivant, à M. l'évêque de Noyon, de donner une déclaration par écrit que son dessein était de professer la foi catholique, ce qu'il ne fait nullement ; il ne laisse pas de jouir de la terre de Jonquières près de la ville de Compiègne, comme plus proche parent du sieur de Dompierre son oncle, qui est passé dans les pays étrangers depuis la révocation de l'édit de Nantes... »

« Jean Vilain, âgé d'environ 60 ans, manouvrier et petit marchand de lin, peu accommodé, dogmatise dans ce village; il n'est pas tout à fait ignorant, il instruit les autres chez eux et dans sa maison, où ils se vont trouver en secret; il a beaucoup contribué à les pervertir ; il empêche présentement leur conversion, et il sera difficile d'y travailler utilement tandis que ce prédicant opiniâtre sera dans ce village. »[2]

Il y a aussi « Charlotte Foucard, âgée de 34 ans, mariée depuis environ deux ans et demi à un homme de la secte... ; Cottin et sa femme Madelaine Hagombar...; ils n'ont reçu aucun sacrement de l'Eglise (catholique) ; ils n'envoient point leurs enfants ni aux offices divins, ni au catéchisme, ni à l'école; ils en ont quatre, dont aucun n'a fait abjuration .. Les deux derniers, âgés de 15 et 11 ans, ont été bien instruits à Guise où ils ont été mis par ordre de M. l'intendant ».

« Isaac Alavoine, âgé d'environ 60 ans, marchand fort riche ; Madelaine Pagot, sa femme, environ 55 ans, depuis leur abjuration en 1685 n'ont reçu aucun sacrement. Ils ont 6 enfants...

« Philippe Lyeura, fort riche marchand, âgé d'environ 32 ans, fit abjuration le 29 septembre 1699 entre les mains du sieur Nocque, curé de Saint-Remi de Saint-Quentin. Madelaine Cottin, sa prétendue femme, 24 ans, n'a jamais fait abjuration...

« Louis Dauchel, veuf, 66 ans, pauvre manouvrier, fit abjura-

1. Ferme sur la commune de Clastres, au nord de Camas.

2. Beau témoignage rendu par leurs adversaires à « l'opiniâtreté », c'est-à-dire à la fidélité chrétienne, à la persévérance, au courage de ces réformés d'Annois, depuis les seigneurs jusqu'aux humbles paysans.

tion en 1685; il ne fait aucun exercice de la religion catholique...

« Suzanne Cottin, 36 ans, femme de Daniel Lisbot, sorti du royaume, n'a jamais fait abjuration et demeure chez sa mère, etc.[1].

Ainsi pourchassés et tracassés sans cesse, les protestants d'Annois et de Flavy continuèrent pendant un siècle à lire leur Bible et à prier, soit seuls, soit en famille, parfois avec quelques amis sûrs.

Très rarement un pasteur, au péril de sa vie, venait les visiter. Les curés seuls tenaient des registres équivalant à ceux de notre état-civil; les protestants furent donc forcés de faire baptiser leurs enfants, et parfois bénir leurs mariages, par les prêtres. Puis, par la route de Cambrai, ils s'en allèrent bien loin, au-delà de la frontière, dans une des garnisons hollandaises des villes de la « Barrière » aux Pays-Bas : là, à Tournay surtout, ils trouvaient des aumôniers heureux d'accomplir pour eux ces actes pastoraux [2]. Ainsi fut béni le mariage de Jacques de Saint-Léger, de Flavy, avec Marguerite Dumez; et pour ce fait il fut exilé en 1741 à vingt lieues de son domicile.

Voici deux pièces relatives à Saint-Léger :

De par le Roy, il est ordonné aux nommés Lamy et Saint-Léger habitans de la paroisse de Flavy-le-Martel, diocèse de Noyon, de s'éloigner sans aucun délay à vingt lieues de ladite paroisse de Flavy. Sa Majesté leur faisant deffense d'en approcher plus près sous quelque prétexte que ce puisse être à peine de désobéissance.

Fait au camp devant Tournay, le 21 mars 1745.

LOUIS

PHELIPPEAUX.

1. Une « pauvre fille orpheline », un « valet de charrue », une « veuve peu accommodée, et sans emploi », etc.

2. C'est à Tournai que sont mariés le 24 janvier 1751 Charles Lamy, de Flavy, et Angélique Caron, de Vendelles; en 1751 Jean-Louis Brien, de Bohain, et Marie-Barbe Saint-Léger, de Flavy; en 1752 Louis Watbot, de Flavy, et Marie Lequeux, de Lemé; Jean Saint-Léger, de Flavy, et Madeleine Le Cru, de Proisy; en 1758 Remy Lamy, de Flavy, et Marie-Madeleine-Suzanne Alavoine, d'Annois; en 1769 elle, ou une homonyme, se remarie, à Tournai également, avec François Alavoine, de Bohain. En 1741 Pierre-Abraham Alavoine, de Bohain, avait été exilé par le même arrêt que J. Saint-Léger. de Flavy, pour s'être, comme lui, marié par devant le pasteur de Tournai,

L'an 1745, le vingt septième jour de may[1] en exécution des ordres du Roy cy dessus transcrits, nous, Jean-B. Poingnet, exempt de la mareschaussée généralle de Soissons, à la résidence de Noyon, nous sommes transportés ès prisons royalles dud. Noyon, où nous aurions mis en liberté Pierre Saint-Léger, y détenu depuis le cinq aoust 1744 par autre ordre de Sa Majesté, et avons sommé et dûment averty ledit Saint-Léger habitant dudit Flavy de s'éloigner sans aucun délay de lad. paroisse, et de n'en approcher plus près de vingt lieues suivant et conformément aux ordres cy-dessus transcrits, à peine de désobéissance, à quoy led. Saint-Léger s'est soumis de satisfaire, et de quoy nous avons faict et dressé le présent procès-verbal de sommation et avertissement fait audit Saint-Léger, lequel a déclaré ne sçavoir écrire, ne signer, de ce interpellé.

Dont acte fait et laissé la présente copie aud. Saint-Léger à ce qu'il n'en ignore, était à satisfaire au contenu dudit ordres resté entre nos mains. Signifié en présence de Louis Démarest geolier qui a signé avec nous l'an et jour susdit.

POINGNET DEMAREST[2].

Voici un certificat de mariage délivré à Tournai encore à un autre membre de la même famille, peut-être un frère du prisonnier de 1745 :

Nous soussignez certifions, conformément à ce qui se trouve écrit dans nos registres, que le 17 septembre 1757 Jean Saint-Léger, de Flavy le Martel, veuf de Madeleine le Cru, et Marie Madeleine Boinet de Jeancourt, élection de Saint-Quentin et généralité d'Amiens, ont été mariez dans notre Église.

Fait à Tournay en Consistoire le 17 novembre 1757.

Les Conducteurs de l'Église Wallonne de la garnison de ladite ville, et pour tous :

Du LIGNON, pasteur.

J. L. D'AULNIS, ancien. MAPPE, diacre.

Sur les listes de membres de l'Eglise « wallonne » enregistrés à Tournai, antérieurement à 1762, puis dans

Un autre Pierre Abraham Alavoine, d'Annois, épouse en 1770 à Tournai Philippine de la Porte, de Jeancourt. De même en 1769 Pierre Saline, de Fargnier, épouse Marie-Anne Le Roy, d'Hesbécourt, etc.

1. Il faut probablement lire dans les deux documents le même mois ; mars *ou* mai.

2. R. DUVAL, *Histoire de Flavy*, p. 72.

les années suivantes, comme habitant en France, les protestants venus de Flavy-le-Martel sont les plus nombreux après ceux de Hargicourt, Jeancourt, Templeux, Quiévy, Esqueheries[1].

En 1760, il y avait en tout dans la paroisse de Flavy 735 feux[2].

Malgré les persécutions contre le protestantisme il faisait encore des recrues parmi les catholiques, et alors on refusait à leurs enfants la sépulture dans le cimetière paroissial. Voici ce qu'on lisait sur les registres du curé de Flavy en 1756 :

L'an de grâce mil sept cent cinquante-six le 28e jour de février ont comparu par devant nous prieur curé André Duprez de cette paroisse, procureur fiscal en la seigneurie de M. de Bournonville, et Quentin Lefèvre tous habitans de cette paroisse, Charles Tricotelle homme veuf d'Isabelle Moyne habitans le petit détroy de cette paroisse, lesquels nous auroient assurés le décès de Marie Tricotelle sa fille morte le jour d'hier dans la matinée, âgée de douze ans, ainsi que Quentin Morant, clerc séculier de cette paroisse qui l'auroit vu et reconnu morte dans la maison de son père, et comme ladite fille suivant le témoignage de son père et la connoissance du public, n'auroit nullement fréquenté l'église depuis l'âge de raison, mais auroit suivi les sentimens de la doctrine de son père apostat de notre religion catholique, apostolique et romaine depuis dix-huit à vingt ans, moi prieur curé lui aurois refusé la sépulture ecclésiastique et aurois permis à Charles Tricotelle son père de l'enterrer dans l'intérieur de sa maison ou de son héritage, à la

1. Louis Watbot, Charles Lamy, Antoine Luzeux; Pierre Saint-Léger. Charles Tricotelle, Louis du Sellier, Jean Saint-Léger, Remy Lamy, François Lamy, Marguerite Guiot, Marie-Françoise Lamy, Marguerite Gamart, Claude Groceaux, Pierre Watbot, Marie-Jeanne Deschamps (avec cette note : « *changé de Religion* »), Marie-Catherine Ducellier, Claude Lamy, Jean-Pierre De Haye, Jean-Pierre Lavy, Nicolas Blancoulier (« changé de religion »), Jean Baudry, Marie-Jeanne Blumortier, Thérèse Flamend, Jacques Rema, Marie-Anne-Martine Le Doux, Charles Saint-Léger, Toussaint Hubert, Marie-Anne-Angélique Watbot, Marie-Isabel Tricotel, Pierre-Joseph Ducellier, François Lamy, Marie-Barbe Thuret, Marie-Marguerite Lamy, Louis Moine, Nicolas Loise ou Loire, Picar Friere, Charles Faucré, Marguerite Dussillier, Pierre moine ; en 1763, Jean-Louis de Buire, Françoise Obert, Marie-Françoise Ducellier; en 1767, Charles-Louis Saint-Léger, Joseph Lamy (« de l'église française de Saint-Jean au quartier de Spitalfields en Angleterre ») ; en 1768, Joseph du Cellier, Marie-Anne-Angélique de Villers.

2. Soit 2105 habitants, estime M. R. Duval (p. 272) en comptant 3 personnes par feu, « ou plutôt 2940, à raison de 4 ».

charge toutefois de le faire secrètement, sans bruit, sans assemblées ny aucune cérémonie, qui pût indiquer l'exercice libre et extérieur de sa religion.

De ce fait double les jour et an que dessus. Ledit Charles Tricotelle nous ayant déclaré ne sçavoir ny écrire ny faire sa marque pour constater autant qu'il seroit en luy la vérité qui est cy-dessus exposée.

Le 5 avril suivant est de même refusée la sépulture ecclésiastique pour Marguerite Dumez, âgée de quarante-neuf ans environ, veuve de Jacques Saint-Léger (sans doute parente de celui qui en 1757 se mariait à Tournai), domiciliée dans cette paroisse depuis plus de quatorze ans, « laquelle auroit été pour professer la religion prétendue réformée dans laquelle elle seroit née et auroit décédé [1] ».

* * *

Un moment le culte fut rétabli à Flavy même par un pasteur qui releva ainsi les Eglises du Vermandois et du Cambrésis après avoir réorganisé celles de la Brie : François Charmuzy ; mais la joie des brebis si longtemps sans berger fut de courte durée ; le jour de Pâques 1770 il fut arrêté en chaire, à Nanteuil, et jeté en prison à Meaux : il y mourut neuf jours après. Le comte de Saint-Florentin, ministre de Louis XV, fit raser la maison où se rassemblaient pour le culte les protestants de Flavy-le-Martel, « afin de mettre un frein à leur licence. »

Le 2 juin 1770, Antoine Lecomte, huissier à cheval de Chauny, assisté de Claude Vadebot et de Toussaint Hébert, mulquinier, demeurant au Détroit bleu, constatait que Marie-Barbe Turye avait été inhumée en terre profane suivant les us et coutumes de la religion protestante. Celte descente de l'huissier avait été faite à la réquisition de Charles Fauqueret, mari de la défunte, lequel craignait sans doute que cet enterrement illégal ne lui attirât des désagréments [2].

1. Cité par R. Duval, *op. cit.*, p. 262.

2. R. Duval, *Histoire de Flavy*, p. 68, d'après *les Archives de l'Aisne*, B. 1745. Au lieu de *Turye* nous croyons qu'il faut lire *Targe*. Le Détroit bleu est un hameau de Flavy, à la lisière du bois de Genlis. Plusieurs protestants y

Le 2 février 1777, la femme de Louis Duscellier, manouvrier, fut inhumée clandestinement dans un jardin. Le procureur royal informé par la rumeur publique déclare que « cette inhumation clandestine, quel qu'en soit le motif, mérite toute son intervention et excite son ministerre. De quelque côté qu'il envisage cette action, elle lui prouve ou l'idée d'un crime dont on a cherché à lui dérober la connaissance ou une infraction punissable des dispositiens de la déclaration du Roy de 1736, lois de police qu'il importe essentiellement à l'État de maintenir dans toute sa vigueur à cause des inconvénients qui pourraient résulter de son inexécution. »

Ch. F. Demory de Gravières, conseiller du roi, lieutenant au bailliage criminel de Chauny, se transporta à Flavy le 15 février à 7 heures du matin. Plusieurs témoins déclarèrent que la défunte avait succombé à une fluxion de poitrine et avait été inhumée le 2 février à 3 heures de l'après-midi, avec les cérémonies du culte protestant et en présence de plus de 120 personnes.

François Lamblin, prieur curé âgé de 59 ans, dépose notamment « qu'il n'a d'autre connaissance des faits si ce n'est qu'il a appris par le nommé Odiaux chirurgien dudit Flavy qui lui faisoit la barbe le 1er de ce mois que Marie Catherine Frière, femme de Louis Duscellier faisant profession de la religion prétendue réformée étoit dangereusement malade, qu'il se mit en route aussitôt pour aller visiter cette femme et remplir auprès d'elle les devoirs de son ministère, que chemin faisant il apprit que cette femme venoit de mourir et qu'il arriveroit trop tard; qu'alors il est retourné chez luy et a su le lendemain par la voix publique qu'elle avoit été enterrée ce jour-là, jour de la Chandeleur, à 3 heures après midy après les vêpres de sa paroisse avec les cérémonies usitées pour les inhumations des protestants; ajoute le déposant que led. Odiaux lui a dit que les causes de la mort de cette femme étoit une fluxion de poitrine qui lui étoit survenue à la suite d'un des rhumes épidémiques connu sous le nom de grippe qui ont régné dans ce pays dans le cours de cet hiver. Observant encore le déposant qu'il seroit à souhaiter pour l'édification des habitans catholiques romains de cette paroisse et l'intérêt de la religion que ces sortes d'inhumations ne se fissent point à l'avenir en plein jour et avec les solennités que les protestans de ladite paroisse qui se trouvent

habitent encore aujourd'hui. Un *détroit* est un district ou quartier ; le qualificatif *bleu* provient, dit-on, de ce qu'au XVIIe siècle un habitant de ce « détroit » couvrit en *ardoises* sa maison, alors que les autres avaient des toits de chaume ou de tuiles. Les *mulquiniers* tissaient des toiles fines ou *mullequins*.

en grand nombre ont accoutumé de mettre dans cette cérémonie et qu'ils ont de même mis dans celle-ci. Ajoute encore qu'il n'a point été requis par les parens de cette femme de l'aller visiter pendant sa maladie ni de lui accorder après sa mort la sépulture ecclésiastique[1] ».

Malgré ces nouvelles épreuves, la réorganisation des Églises se poursuit. Un synode réuni en 1779 à Bohain compte parmi les députés laïques Pierre-Abraham Alavoine, de Flavy; il y est décidé que cette région jusqu'à Landouzy et Esquehéries (!) sera desserviepar le pasteur Bellanger.

L'édit de tolérance de 1787 accorda un état civil aux protestants, ainsi qu'un cimetière officiellement établi d'accord avec les autorités. Là est inhumée le 15 décembre 1788 Marie Elizabeth Tricotelle, 49 ans, en présence de Jacques Baudry, syndic, cabaretier, commissaire désigné par M. de Carlevi (Carleul?) bailli de la justice.

Une feuille spéciale est cotée et paraphée par Pierre-Louis Tupigny Cauvry, avocat au Parlement, lieutenant-général au bailliage royal de Ham, par commission de Monseigneur le duc d'Orléans, bailly juge civil et criminel, gruyer, et de police, pour M. le comte du Royer, seigneur de Savriennois, à l'effet de recevoir les actes d'inhumation de protestants conformément à l'édit de 1787.

D'autre part, sont enregistrées les déclarations relatives aux alliances conjugales antérieurement contractées par des protestants :

A la date du 7 octobre 1788 on trouve ainsi :

Claude Vatbot, mulguinier, 41 ans, et Marie-Scolastique Alavoine, 30 ans (3 janvier 1781); sans enfant.

Angélique Delaigle, 54 ans, veuve de Jean-Louis Debuire.

Pierre Mary, mulquinier, 57 ans, et Marie-Catherine Ducellier, 51 ans; 4 enfants vivants.

1. R. Duval, *ibidem*, d'après *Archives de l'Aisne*, B. 1556.

Pierre Saint-Léger, mulguinier, 32 ans, et Marie-Anne-Angélique Mary, 29 ans; 2 enfants.

André Walet, mulquinier, 45 ans, et Marie-Madeleine Ausèbe, 27 ans; 3 enfants.

Jean-Pierre Hébert, mulquinier, 36 ans, et Agathe Ducellier, 34 ans; 2 enfants.

Médard Brunet, couvreur, 55 ans, et Catherine-Rozalie Ducellier, 40 ans; 6 enfants.

Pierre Watbot, mulquinier, 55 ans, et Elisabeth Tricotelle, 49 ans; 3 enfants.

Charles-Louis Saint-Léger, mulquinier, 42 ans, et Marie-Marguerite Watbot, 39 ans; 4 enfants.

François Dehaye, mulquinier, 30 ans, et Marguerite Hébert, 32 ans; 5 enfants.

Athanase Hébert, mulquinier, 28 ans, et Marie-Madeleine Watbot. 23 ans; 2 enfants.

Louis Lemoine, mulquinier, 48 ans, et Marie-Joseph Caron, 35 ans; 5 enfants.

Nicolas Loize, vinaigrier, 60 ans, et Marie-Thérèse Flamand, tous deux veufs.

Silas Alavoine, tailleur d'habits, 30 ans, et Suzanne Watbot, 30 ans; 1 enfant.

Charles Baudry, mulquinier, 33 ans, et Marie-Anne-Angélique Hébert, 32 ans.

Marie-Suzanne Alavoine, 46 ans, veuve de Rémy Lamy, marchand; 4 enfants.

Marie-Anne Alavoine, 36 ans, veuve de Jean-Louis Hébert, 5 enfants.

Charles Troquemé, mulquinier, veuf de Geneviève Ducellier; 3 enfants.

Marie-Josèphe Remia, 29 ans, veuve de Louis-Charles Constantin, tailleur d'habits; 1 enfant.

Jacques Groscaux, mulquinier, 63 ans, et Marie-Françoise Lamy, 63 ans, veufs.

Jean Saint-Léger, mulquinier, 64 ans, et Marie-Madeleine Boinet, 60 ans.

1789. Toussaint Hébert, mulquinier, 40 ans, et Marie-Josèphe Lamy, 32 ans; 2 enfants.

Louis Ducellier, mulquinier, 36 ans, et Marie Gabrielle Lamy, 34 ans[1].

1. R. Duval, *op. cit.*, p. 266-267. P. 269 il relève ces lignes d'un acte de notoriété de 1807 : « Dans les années 1789 et 1791 les actes de naissance des protestants étaient rédigés par les juges royaux, mais les registres et papiers de la seigneurie de Flavy ont été égarés par l'effet de la Révolution ».

Mais à peine ouvert, ce registre cesse d'être utilisé ; c'est encore un nouveau régime qui commence. La Révolution est survenue.

La Déclaration des droits de l'homme proclame que nul ne devra plus « être inquiété pour ses opinions religieuses ».

La loi du 11 prairial an III (30 mai 1795) accordait le libre usage des édifices non aliénés, destinés au culte.

Plusieurs cultes différents pouvaient être célébrés dans un même édifice sous la surveillance des municipalités. Il en fut ainsi à Flavy-le-Martel. « Le 19 brumaire, an IV (10 novembre 1795), la municipalité déclare que l'enceinte choisie pour l'exercice du culte catholique est l'édifice national dit l'Eglise. Et le 25 du même mois le maire Foulon était informé que les protestants avaient également choisi l'Eglise pour y exercer les pratiques de leur culte[1] ». Nous ne savons combien de temps dura ce *simultaneum* : probablement aussi longtemps que la séparation des Eglises et de l'Etat, c'est-à-dire jusqu'au Concordat.

* * *

En 1801 un pasteur, Matile, s'établit à Hargicourt, d'où il desservit Flavy pendant plus d'un quart de siècle.

Après le Concordat et les articles organiques, un Consistoire fut installé à Monneaux près Château-Thierry, pour toutes les églises de l'Aisne. Un document de cette époque porte : « Flavy-le-Martel ; sa population est de 239 ; son industrie est la fabrique des linons et des cotons. Ils s'assemblent dans une maison. » Un annuaire de 1817 indique pour Flavy 60 protestants[2].

Ils purent enfin acquérir alors un terrain pour y bâtir un temple : un are 28 centiares, sur le chemin derrière les haies, au sud du village (acte par devant Me Ménestrier, notaire à Flavy, le 25 octobre 1819). Non sans peine — car on était sous la Restauration — les

1. Registres municipaux, d'après R. Duval, *Histoire de Flavy*, p. 109.
2. La population totale de la commune était de 1957 habitants en 1818.

protestants revendiquaient ainsi peu à peu l'usage de toutes leurs libertés. En 1820 encore, le Consistoire de Monneaux devait écrire au préfet de l'Aisne en faveur d'un vieux soldat de Napoléon : « M. Daniel Alavoine, ancien militaire, domicilié à Fargniers, se plaint de ce que le maire ou le corps municipal l'oblige à payer annuellement une somme de cinq francs « pour tenir lieu de la rétribution en pain que les catholiques donnent à leur magister, pour l'eau bénite qu'il leur porte chaque semaine. Il pense ne pas devoir cette somme pour eau bénite, puisque dans sa religion on n'en fait point d'usage. »

Il fallut deux années pour que fût autorisée la construction du temple. L'adjucation au rabais des travaux n'eut lieu que le 12 août 1821. Les représentants du Consistoire de Monneaux étaient MM. Matile, pasteur, et Troquemé, ancien.

Lorsque fut créé en 1828 le Consistoire de Saint-Quentin, Flavy en dépendit; il fut rattaché en 1837 à la paroisse alors établie avec Nauroy pour chef-lieu. Tel vieillard d'Annois se rappelle encore avoir vu son père conduire un cheval à Montescourt pour y prendre le pasteur de Nauroy, M. Louis Vernes, arrivant de Saint-Quentin par le chemin de fer récemment inauguré.

En vertu de la loi du 18 juillet 1837, l'indemnité de logement due au pasteur de Mauroy s'élevait pour l'ensemble de la section à 150 francs; « la commuue de Flavy comptait 100 calvinistes et fut taxée à 26 fr. 50[1]. »

Conformément à l'avis favorable du conseil municipal du 16 décembre 1849, les protestants de Flavy ont été, à partir de 1850, de nouveau rattachés à la paroisse de Saint-Quentin.

Lorsqu'en 1879 un évangéliste fut placé à Tergnier, et plus tard un pasteur placé à Laon par la *Société chrétienne du Nord*, ils furent chargés du canton de Saint-Simon et célébrèrent le culte à Flavy...

1. Délibération du conseil municipal du 9 avril 1841, dans R. Duval, *op. cit.*

Survint la guerre de 1914; occupée trois ans par l'ennemi, délivrée une première fois, perdue de nouveau puis reconquise, cette malheureuse région a été particulièrement éprouvée. Du temple, comme de beaucoup d'autres bâtiments du village, il ne reste maintenant plus rien. En attendant le versement des dommages de guerre à l'association cultuelle de Saint-Quentin, propriétaire de l'immeuble, et la construction d'un nouvel édifice, l'administration des régions libérées a fait monter près de la gare une baraque provisoire (mai 1921).

* * *

Ainsi, cent ans exactement après l'inauguration du temple aujourd'hui disparu, un nouveau lieu de culte s'ouvre à Flavy. Ce n'est pas la première fois qu'on y voit une maison de prière remplacée par une autre; en 1664, en 1770, à d'autres dates encore dans l'intervalle, les protestants d'Annois et de Flavy se sont vus brusquement privés de leur lieu de réunion.

Mais toujours ils se sont montrés, comme après la Révolution, « opiniâtres » dans la profession de leur foi Dans l'histoire de cette petite Église il y a des éclipses qui ont duré jusqu'à un demi-siècle (de 1700 à 1750). Mais alors on voit les fidèles aller jusqu'à plus de 150 kilomètres, à Tournai, auprès du pasteur qui leur est refusé chez eux; et toujours l'Eglise (au sens primitif : la Société des croyants) a été de nouveau « dressée », comme on disait jadis. Tel un rejeton poussant vigoureusement sur le pied des arbres fruitiers dont le tronc a été, dans nos campagnes, scié par l'ennemi. La sève, ici, est éternelle, car elle vient d'en-haut : c'est le Saint-Esprit qui anime les fidèles, rassemble les membres épars, constitue ainsi le corps de l'Église invisible dont Jésus-Christ est le chef.

Au bord de la voie ferrée qui symbolise la vie mouvementée de beaucoup de nos contemporains, l'humble baraque de bois s'élève comme la demeure de ce qui est

éternel, de Celui qui est l'Eternel. « Les cieux et la terre passeront, dit Jésus-Christ, mais mes paroles ne passeront point. »

Après quatre siècles de persécutions, puis d'épreuves diverses, les protestants sont reconnaissants de ce qu'ils pourraient inscrire au fronton de leurs temples ces deux mots évangéliques que la République française fit mettre à la fin du XVIIIe siècle sur tous les « lieux destinés au culte religieux » :

PAIX ET LIBERTÉ[1].

JACQUES PANNIER,
Pasteur à Saint-Quentin.

LA VIE DES PROTESTANTS AU XVIIIE SIÈCLE DANS LE MARQUISAT D'AUBAIS

(Sénéchaussée de Nîmes)

L'histoire des communautés protestantes de France au XVIIIe siècle pose un certain nombre de questions qu'il n'est pas toujours facile de résoudre. Quelle était la vie de nos ancêtres pendant la période qui a précédé l'édit de Tolérance? Comment parvinrent-ils à maintenir leurs croyances et leurs traditions malgré une réglementation qui eût dû les contraindre ou à la soumission ou à la fuite? Quels rapports avaient-ils avec leurs compatriotes catholiques?

1. Pour plus amples détails, voir : O. DOUEN, *Les Églises réformées de l'Aisne*, Paris, 1860, et *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme*, 1867 ; *Registres des Églises de la Barrière*, Le Cateau, 1894 ; A. DAULLÉ, *Chronique du Consistoire de Saint-Quentin*, Paris, 1890 ; le même : *la Réforme à Saint-Quentin et aux environs*, 2e édition, Le Cateau, 1905 ; *France protestante*, 1re éd., IV, 356 b ; IX, 91 a ; R. DUVAL, *Histoire de Flavy-le-Martel*, Saint-Quentin, Quégneaux, 1903. Quelques pages étaient consacrées au « protestantisme à Flavy ». Nous avons reproduit les documents les plus intéressants, la plupart des exemplaires de cette monographie ayant été détruits pendant la guerre.

La rencontre de plusieurs documents presque entièrement inédits, de caractère très divers, me permet de tenter une réponse à ces questions en ce qui concerne les protestants du marquisat d'Aubais (département du Gard, canton de Sommières, autrefois sénéchaussée de Nîmes).

L'un de ces documents est le registre d'état-civil de la communauté réformée d'Aubais tenu par les pasteurs qui avaient, au XVIIIe siècle, la charge de cette église (Archives municipales GG 4). Très inégalement mis à jour, il contient surtout des mentions de baptême (au moins cent cinquante), allant de 1747 à 1775; une vingtaine de mariages, de 1744 à 1775, et environ quatre-vingts décès, survenus de 1773 à 1785, y sont pareillement notés.

Les registres de l'état civil catholique conservés dans les mêmes archives m'ont fourni des listes précieuses de baptêmes forcés et, pour l'année 1789, de « réhabitations » de mariages protestants.

Non moins intéressantes, dans un tout autre genre, sont des annales du village rédigées, de 1745 à 1758, sous le titre de *Chronologiette*[1] par le greffier consulaire Prion, un rouergat très vain de sa discutable supériorité intellectuelle, peu favorable aux gens de la R. P. R., mais « reporter » assez exact, semble-t-il.

Des pièces empruntées au fonds de l'intendance de Languedoc, des minutes de notaires et des papiers de famille m'ont également servi.

*
* *

Le protestantisme, dominant dans le village au XVIe siècle, sous les premiers barons de Baschi, chefs

1. Ces annales ont été signalées et utilisées partiellement pour la première fois par M. Louis Thomas, actuellement professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, dans un fort intéressant article de la *Revue du Midi*. Elles feront prochainement l'objet d'une publication de M. H. Sautel, à la grande obligeance de qui nous en devons la communication, et de M. Clément, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Lyon.

huguenots déterminés[1], y était encore professé au XVIII[e] siècle par près de la moitié des habitants[2], proportion qui, de nos jours, s'est beaucoup affaiblie par suite de l'exode des familles réformées vers les villes et de l'immigration continue des montagnards catholiques.

La plupart des membres de la communauté protestante d'Aubais vivaient de la terre, comme l'ensemble des gens de cette région. Mais, la culture du blé, de l'olivier et de la vigne étant sur ce sol peu fertile moins rémunératrice que dans les plaines de la Vaunage et du « pays-bas », les plus actifs d'entre eux y avaient joint l'industrie et le commerce des tissus de laine, en particulier du molleton et du cadis[3]. Aussi trouvons-nous assez souvent dans les listes de l'état civil protestant les qualités de « facturier, fabriquant, tisserand, cardeur de laine », les deux premiers noms désignant, suivant le cas, des patrons de petits ateliers, ayant chez eux plusieurs métiers ou des entrepreneurs de travail à façon.

On ne s'étonnera pas de voir des protestants bouchers, tailleurs, menuisiers, boulangers. Mais il est plus surprenant de trouver, parmi les notables de l'église réformée d'Aubais, dans la première partie du siècle, un

1. Voir Haag, nouv. éd., v° Baschi.

2. Aubais comptait en 1759, environ 170 feux, d'après les indications fournies par le curé aux éditeurs de l'*Histoire du Languedoc* (Bibl. Nat., Languedoc, 19, pièce 112).

« Dans le peuple d'Aubais, il y en a la moitié de catholiques », dit Prion. Des villages voisins, Junas, Aigues-Vives, sans parler de ceux de la Vaunage, étaient presque uniquement protestants.

Les noms que nous trouvons dans l'état civil protestant sont les suivants : Allier, Arnaud, Auguin, Benezet, Bilange, Blanage, Blanc, Blancher, Bosc, Chazot, Combe, Coste, Daufès, Delbos, Delon, Delord, Delome, Dumas, Durand, Flavard, Giran, Giraud, Guérin, Guiraud, Lamarine, Lamotte, Lauzière, Mabelly, Maurel, Mathieu, Pattus, Privat, Rebuffat, Rigal, Riquet Robert, Roussel, Sagot, Salager, Savanier, Sipeire, Surguet, Trial, Valantin, Valès, Viala, Viel. La plupart de ces noms étaient naturellement portés par plusieurs familles : on compte au même moment jusqu'à sept familles Mabelly. Les trois quarts de ces noms existent encore à Aubais.

3. Cette industrie était si florissante dans la région de Sommières au XVIII[e] siècle que l'on avait donné le nom de « sommières » au genre de tissu de laine que l'on y fabriquait principalement. Voir plusieurs règlements ou mesures intéressant les facturiers de cette région dans l'*Inventaire analytique des procès-verbaux* des Conseil et Bureau du Commerce conservés aux Archives Nationales.

officier. Jean Mabelly[1] s'était engagé dans le Dauphin-dragons en 1687 ; vingt-sept ans après, il était nommé lieutenant réformé à la suite de ce régiment. Cette carrière assez brillante, puisqu'il s'était élevé ainsi dans la hiérarchie militaire aussi haut qu'un roturier sans fortune pouvait le faire, ne fut pas sans pousser quelques jeunes protestants du pays à écouter les appels du sergent recruteur[2]. Mais, dira-t-on, un religionnaire ne pouvait, d'après des règlements formels, devenir officier. Il faut croire que le roi avait trop besoin de soldats pour aller s'enquérir sur les champs de bataille si ceux qui y faisaient leur devoir étaient de fidèles catholiques. Quant à eux, si le service les obligeait parfois, sans doute, à des actes de « conformisme[3] », ils n'en demeuraient pas moins profondément attachés à leur foi, comme le prouve le testament que dicta Jean Mabelly, le 27 décembre 1741[4].

1. On permettra au petit-neveu de cet officier de citer les états de service de Jean Mabelly, tels qu'il les avait dressés pour demander sa retraite: « I est entré audit régiment en qualité de dragon le 7e juin 1687, a été fait brigadier en 1695, mareschal des logis en 1702, cornette le 6 mars 1707, lieutenant réformé le 6 octobre 1714. A été blessé au château de Crezenac en Allemagne, à Estinquerque en Flandre et à Castelnaut sur le Bormidat en Italie et il s est trouvé dans touttes les autres occasions où ledit Régiment s'est trouvé, sans discontinuer d'un moment ».

2. Nous donnerons ici, pour la curiosité du tableau, le passage suivant de la *Chronologiette*, relatif à l'engagement du fils Rebuffat. « Le samedy 28e novembre (1744), environ l'heure de une et demye après midy, tant hommes que filles au nombre de onze domestiques (du château) étant rangés à table pour dîner, et tous, graces au Seigneur, d'un très bon appétit, au même moment est entré dans la cuisine un homme de guerre et brigadier de la compagnie de dragons de Mr le marquis de Rochemore de Galargues le montueux. Ce preux guerrier, d'un air martial, a addressé la parole à Mr Rebufat père en ces termes : « Monsieur, de par le Roy et de mon « capitaine, Mr votre fils s'est engagé hier pour dragon dans notre compa- « gnie. Vous n'avés que tout à l'heure à amener votre aîné à Galargues pour « y prendre l'habit et un gros sabre d'ordonnance ». Sur la fermeté de cette nouvelle prononcée de la part de Sa Majesté, Mr Rebufat n'en a pu soutenir l'éclat; les larmes et les pleurs ont été sa seule réponse. L'épouse dudit Rebufat a également noyé ses yeux dans ses larmes. Toutes les personnes du château et de toute la bourgade à la vue de cette alarme ont été jettés dans une grande consternation » (p. 23).

3. Encore M. de Félice (*Hist. des protestants de France*, 8e éd., p. 473) remarque-t-il qu'à l'armée « on était plus accommodant qu'ailleurs sur les actes de catholicité ».

4. « Premièrement a recomandé son âme à Dieu le Père tout puissant et prié, par les mérites de son fils Notre Seigneur Jésus-Christ, de luy

Ainsi confinés, à de rares exceptions près, dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, les protestants d'Aubais y réussissaient assez bien. Certes, tous n'étaient pas riches, mais la proportion des gens aisés était, semble-t-il, plus forte parmi eux que parmi leurs compatriotes catholiques. Lorsqu'il s'agit, en 1756, de dresser une liste des « plus forts et plus aisés contribuables », on y inscrivit, sur trente notables, dix-neuf protestants[1]. L'on dira peut-être qu'il y avait là une vexation fiscale, d'autant plus que l'emprunt forcé que l'on préparait ainsi était destiné à la réfection de l'église. Mais il suffit de feuilleter le cadastre du temps, qui se trouve encore à la mairie, pour constater que la plus grande partie des terres, en dehors des propriétés du marquis, appartenait aux « nouveaux catholiques », tandis que les registres du notaire royal, M. Chrestien, témoignent de la richesse mobilière de plusieurs d'entre eux. De 1746 à 1761 c'est, dix fois sur seize, un protestant qui afferme la levée des tailles[2], et il ne fallait pas être sans ressources pour prendre la responsabilité de cette opération dont les risques étaient gros. Ne négligeons pas enfin les « signes extérieurs de la richesse », comme l'on dit aujourd'hui. Le train de vie de certains religionnaires d'Aubais, était, pour un village, presque fastueux : nous montrerons le bon Prion béant devant les galas de Pierre Mabelly[3]; il admire

faire miséricorde, resevoir son âme, lorsqu'elle sera séparée de son corps dans son royaume de Paradis, voulant estre ensevely en la manière ordinaire, laissant le soin de son enterrement à la discrétion de son héritière bas nommée. » (Papiers de famitle de l'auteur).

1. Archives municipales, BB. 2, p. 115. Ces notables protestants sont : François Allier, Pierre Lauzière, Jean Mabelly, André et Antoine Salager, Jean Roussel, Jean Lauzière, Guillaume Auguin, Pierre et André Mabelly, Jacques Viel, autre Jean Mabelly, Louis Vialla, Antoine Chazot, François Mabelly, André et Jacques Delort, Jacques Mabelly et Jean Valentin.

2. *Ib.*, 1 et 2, *passim*. Les collecteurs des tailles protestants sont pour cette période : en 1746, Antoine Chazot; en 1747, Guillaume Chazot : en 1749, Antoine Chazot; en 1750, Jean Allier; en 1752, Louis Viala; en 1753 et 1754, Jean Lauzière; de 1755 à 1757, François Allier.

3. Mentionnons seulement ici le passage suivant (p. 223) qui se rapporte au mariage d'une nièce de ce personnage : « L'oncle de l'épouse, connu sous le nom de Pierre Mabelly, est riche et très libéral; aussi est-il connu dans la renommée l'un des plus aymables cavaliers de ce lieu. Pendant le cours

chez lui le premier buffet[1] que l'on eût vu hors du château.

*
* *

Nombreuse et assez fortunée, la communauté protestante d'Aubais était, d'autre part, fidèlement attachée à ses traditions. A une époque où il s'agissait beaucoup plus d'attendre, de maintenir et d'endurer que de lutter, son principal devoir était de se serrer autour de ses pasteurs, de fréquenter les assemblées et de sauvegarder les droits civils et sociaux de l'Église en matière de mariages, de baptêmes et de sépultures. Nous pouvons lui rendre ce témoignage qu'elle n'y manqua pas.

Neuf pasteurs ou proposants[2] en eurent, simultanément ou successivement le soin de 1744 à 1775[3] : *Barthélemy Claris* (de 1744 à 1748), *Pierre Encontre* (de 1750 à 1757), *Henri* ou *André Bastide* (de 1751 à 1759), *J. Mathieu* (de 1757 à 1772), *Perrier* (en 1765), *Puget* (en 1767), *Jean Gachon* (en 1767 et 1768), *Valantin* (de 1770 à 1775) et *Roux* (de 1772 à 1774)[4]. De ces ministres, un seul, Perrier, prend, et une fois seulement,

de ce mariage, il tint en faveur de sa nièce chez luy table ouverte où tous ceux de cette aymable noce furent magnifiquement gallatez par une chère la plus exquise ».

1. *Ib.*, p. 193. « Le mardi 29 novembre (1752), le sieur (Pierre *en marge*) Mabelly, l'un des plus aymables cavaliers de ce lieu, a donné à dix bourgeois de ses amis et dans son hôtel un superbe dîné. La bonne chère y fut tout à la fois très abondante et très exquise. L'on y vit un grand buffet couvert d'une riche nappe à la Venise. On n'avoit jusqu'ici jamais vû chez aucun autre bourgeois de buffet. L'on assure que c'est le premier qui s'en est servi dans le village à la réserve du seigneur ».

2. Nous ne tenons compte ici que des noms que nous trouvons sur le registre de l'état civil protestant. Ainsi que nous le rapporterons, Prion mentionne quelques autres pasteurs comme ayant tenu des assemblées sur le terroir d'Aubais ou y ayant exercé leur ministère de quelque manière. Ce sont les ministres bien connus Boyer, Fléchier et Lasserre.

3. On trouvera dans la pièce justificative n° I, tous les détails que le registre de l'état civil protestant donne sur l'activité de ces pasteurs à Aubais.

4. Ces dates concordent avec les données de la nouvelle édition de la *France Protestante*, en ce qui concerne les trois premiers de ces ministres et Jean Gachon, seuls compris dans cette édition. Claris vécut jusqu'en décembre 1748. Encontre, consacré dans un synode du Bas-Languedoc, en avril 1750, occupa, entre autres postes, celui de la Vaunage ; c'est en cette qualité que nous le trouvons ici. Bastide, reçu ministre en 1750, eut la charge

le titre de « pasteur d'Aubais »; incapable d'absorber toute leur activité, notre village était simplement une des paroisses de leur ressort. Les deux pasteurs dont le nom se retrouve le plus souvent sur le registre d'état civil, ceux qui semblent s'être particulièrement occupés de la communauté d'Aubais, sont Bastide et Valantin.

La *Chronologiette* de Prion est remplie de détails sur les assemblées qui se tenaient à Aubais ou dans les environs. Nous ne saurions mieux faire que de copier *in extenso* ces mentions, dont le style est un peu monotone, mais qui sont, comme on le verra, fort curieuses.

1744. (P. 10). Dans chaque paroisse où il y a des protestants, ils s'assemblent à la campagne pour y prier Dieu publiquement[1]. Mme la baronne de Galières, dame de Restinclières, honnora de sa présence celle qui se fit à la Roque d'Aubais le dimanche 14 juin 1744. Elle écouta le ministre avec beaucoup d'attention, ce qui édifia beaucoup tout le peuple parpaillotin.

(P. 12). Le dimanche 5 juillet 1744, les protestants se sont assemblés entre la ville de Sommières et le lieu d'Aubais, près le château de Crestin. Ils étoient en nombre de six mille. Plusieurs ministres y ont prêché et administré comme sacramentaires les sacremens du mariage et de la cène. Le sieur Boyer y a été réconcilié avec les autres ministres par la médiation d'un vieux ministre que les églises de Genève y ont envoyé exprès à ce sujet[2]. A leur retour de cette assemblée la poussière qui s'élevoit dessous leurs pas couvroit l'air.

de l'église de Sommières, dont dépendait celle d'Aubais. Quant à Gachon, les nouveaux éditeurs de la *France Protestante* disent qu'il exerça à Nîmes dès le milieu du XVIIIe siècle; cf. aussi Borrel, *Histoire de l'église de Nîmes*. Le « Rolle des ministres, proposans et étudians du royaume de France, la courante année 1756 » inséré par Ch. Coquerel parmi les pièces justificatives de son *Histoire des Églises du Désert* (t. I, p. 537) mentionne Pierre Encontre, Henry Bastide et Jacques Mathieu comme pasteurs et Puget comme proposant dans la circonscription du Bas Languedoc. Puget avait passé un an au séminaire de Lausanne (*ib.* p. 539). Le « Rolle des ministres... année 1763 » (*ib.* II, p. 597) porte les mêmes noms; mais Bastide s'y nomme André; Pierre Puget est compté parmi les ministres; enfin on y trouve, au nombre des proposants Jean Gachon, Louis Valentin et Perrier.

1. On était alors à la fin de cette période de 1730 à 1744 qui « fut un temps de calme en comparaison de l'horrible tempête qui avait tout dispersé quelques années auparavant » et au cours duquel « les assemblées se rapprochèrent des grands centres de population et se tinrent plus souvent de jour » (de Félice, p. 508).

2. C'est au cours du Synode général de 1744, tenu le 18 août « dans une plaine du Vivarais » (Coquerel, *Histoire des Églises du Désert*, t. I, p. 293) que

(P. 15). Le 15 aoust 1744, jour de samedy et Assomption-Notre-Dame, l'église protestante s'est assemblée au lieu appellé la Font du Travers où a été fait une célèbre prédication.

(P. 19). Le 18e octobre les protestants ont tenu une assemblée générale pour le culte de leur religion près des murs du lieu d'Aubais au quartier appellé la Combe du bon temps[1]. Leurs cris musicaux s'entendoient à plain dans ledit lieu d'Aubais. Mr Fléchier a eté le pasteur.

(P. 20). Le dimanche 8e novembre, les protestans se sont assemblés au nombre de 1800 près du moulin de Corbière.

Malheureusement, inquiétées par le synode national de 1744, les autorités se remettent à sévir[2]. On apprend à Aubais que plusieurs personnalités de Nîmes[3] et d'Alais[4] ont été arrêtées pour crime d'assemblées illicites, nouvelle qui jette « le peuple de l'une et de l'autre croyance dans une grande consternation ». La menace se rapproche :

le ministre Boyer fut définitivement « réconcilié ». Mais il nous semble permis de penser que c'est à l'assemblée de Cristin « qu'Antoine Court (on le reconnait assez dans le « vieux ministre » de la *Chronologiette*) « obtient un compromis qui calme toutes les colères et par lequel les partis extrêmes se faisaient des concessions réciproques », concessions qui furent ratifiées par le Synode (*ib.*, p. 292) et qui mirent fin à un véritable schisme, né d'une peine disciplinaire non acceptée par Boyer et vieux de plus de dix ans. Cf. aussi Haag, nouv. éd. v° Boyer.

1. Enfoncement dans la « Roque », où avait eu lieu un combat entre Cavalier et les royaux, comme le rappelle fièrement le curé d'Aubais dans sa réponse au questionnaire que les éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* lui avaient envoyé eu 1759. « (Demande : Champ de bataille célèbre ?) Combat des Camisards à la tête desquels étoit Cavalier, donné dans la Combe du bon tems contre un détachement des troupes du régiment de Fimarcon qui y fut fort maltraité ». (Bibl. Nat., Languedoc 19, pièce 112).

2. Sur ces nouvelles rigueurs, voir *Histoire des Églises du Désert*, t. I, p. 312 et suivantes.

3. « Le 29 décembre (1744) on a rapporté la nouvelle au château que Mrs Rey et sieur François Vierne de Nismes furent constitués prisonniers pour crime de lèze majesté divine et humaine, la divine pour assemblées illicites, l'humaine pour avoir proféré avec aigreur quelques paroles à ce que l'on prétend contre l'État. (Nous ne savons cela que par des ouy dire, ce qui ne se met pas dans un contract.) Cependant ils furent arrestés le samedy et, le lundy ensuivant, conduits par 2 détachements, sçavoir un de soldats et la maréchaussée, à la citadelle de Montpellier... Le même jour, Mr Rey, avocat de Nismes, fut arrêté. Toute la citoyenne Vaunage en fut très surprise » (p. 28).

4. « Le 4 (janvier 1745) Mr de La Liquière, mathématicien, et M. Lavabre, bourgeois de la ville d'Alais, par ordre du roy, pour fait du crime illicite d'assemblée, ont été constitués prisonniers dans la citadelle de cette ville ». (p. 29).

Le jour de l'Épiphanie, l'on a, de par le Roy, placcardé à l'hôtel de ville d'Aubais deux vigoureuses ordonnances pour les arrondissements (?) et deffenses faites aux protestans de s'assembler davantage à la campagne pour le culte de la R. P. R. pour quelque cause et prétexte que ce peut être, sur peine aux hommes de la hart, et aux femmes de la fustigation (p. 29).

Les assemblées cessent donc, momentanément[1]. Un an passe et l'arrestation du pasteur Matthieu Majal, dit Désubas, soulève à nouveau l'émotion de toute la contrée[2]. Puis le calme renaît, les réunions au Désert reprennent, et Prion peut écrire, en avril 1748 :

Depuis longtemps, le saint jour de dimanche, nombreuses assemblées du peuple de Dieu soy disant réformé autour de Junas et particulièrement dans les aires de ladite paroisse font retentir

1. Les ordonnances de février 1745 renforcèrent les pénalités relatives aux assemblées : « Il n'était plus besoin d'y avoir assisté pour aller au bagne et perdre tous ses biens ; il suffisait de ne les avoir pas dénoncées » (de Félice, p. 512).

2. « Le 11 (décembre 1745), mardy, Mr de Juba, ministre de la parole réformée, escorté de 800 hommes, fut conduit de Vernou en Vivarais dans la citadelle de Nismes. Il devoit être conduit à Montpellier. L'on a retardé de le transporter : le peuple reformé se préparoit à forcer l'escorte pour l'enlever et par cette crainte on l'a fait séjourner dans cette dernière ville, et l'on a envoyé chercher de nouvelles troupes pour renforcer l'escorte, et pendant plusieurs jours les troupes du roy et les maréchaussées du pays, pour contenir la populace, ont parcouru par détachemens dans les tous lieux, depuis Nismes jusques à Montpellier, et fait dans les villages circonvoisins de prisonniers de nouveau. Tout le pays étoit dans la consternation. Les nouveaux convertis de Vergèze, plus sages, se sont enfermés plusieurs jours dans leurs maisons (p. 49).

« Le 22e décembre Mr Roux, médecin et ministre, fut conduit aux galères par cent soldats et deux escortes de la maréchaussée » (p. 46).

« Le 24 décembre la nouvelle de la révolte du Vivarais. Les bataillons de la Roche Aymont, celui des Lorrains sont partis de Montpellier avec des miquelets pour aller appaiser ou mettre à la raison les revoltez » (*ib*). Il s'agit ici des rassemblements qu'avait suscités la capture de Desubas.

« Le samedy 15e janvier (1746) l'on a sorti de la citadelle de Nismes Mr de Juba, ministre, et a été conduit à Montpellier avec huit autres prisonniers qui furent pris avec lui. Ils étoient montés sur un chariot, la chaîne au col. L'escorte étoit de 800 hommes de guerre, deux compagnies de dragons ; le prévôt général des maréchaussées de Languedoc, à la tête d'une nombreuse compagnie de 52 d'archers. Trois piquets de 50 fusiliers chacun marchoient à travers les champs et les bois d'oliviers pour découvrir et en même temps pour assurer la marche de la petite armée qui conduisoient les criminels » (p. 49). Tous ces détails concordent avec le récit que fait, d'après le mémoire d'Antoine Court, l'*Histoire des Eglises du Désert* (I, p. 378 et suiv.) de la capture de Désubas et de son passage à travers le Bas Languedoc.

leurs airs psalmodieux jusques dans l'atmosphère. Les pasteurs de ce peuple sont accusés pour leur honnoraire d'être trop lucratifs, en ce qu'ils font courir continuellement plusieurs capelets que l'auditoire est obligé de remplir d'argent pour servir à échauffer l'estomach des ministres. Leurs ouailles les accusent d'être trop avides. Toute religion murmurante ne feut jamais bonne. Les ministres de cette religion, lorsqu'ils ont consommé à table le revenu que leur fait pour cet entretien le pauvre peuple, ces premiers pour trouver une excuse les accusent d'avoir l'esprit caustique. Tels sont les fruits de telles intollerables missions champêtres (p. 69) [1].

Voici encore pour cette année 1748 :

Il y a plus de cent ans que la dévotion n'avoit été grande comme cette année. Les églises champetres étoient remplies. On a vû dans la paroisse d'Aubaïs jusqu'à trois sermons par jour. L'Église réformée faisoit partout retentir mille chants d'allégresse. Le nombreux peuple de cette admirable nouvelle créance, remplissoient à la campagne les plaines, montagnes, colines et déserts de dévots et principalement des dévotes. Jamais dans les déserts de la nouvelle et ancienne Thébaïde on n'y a jamais veu autant de moineaux, ny même dans les Alples, qu'il y a dans les colines de ces contrées de potirons de la nouvelle créance (p. 71 et 72).

A la fin de l'année 1750 [2] les rigueurs recommencent [3]. Les dragons de Sommières parcourent le terroir du marquisat et y arrêtent un nommé Sales, toujours pour

Les collectes qui se faisaient au cours des assemblées excitaient la malignité des populations catholiques et les inquiétudes des autorités. Il est remarquable que Prion ne semble pas connaître l'imputation calomnieuse d'après laquelle l'argent ainsi recueilli était envoyé aux ennemis coalisés contre la France, imputation à laquelle les Églises répondirent en ces termes (*Histoire des Églises du Désert*, I, p. 327) : « Et si nous faisons des collectes dans nos assemblées, outre qu'elles sont trop modiques pour être acceptées des princes étrangers, Dieu nous est témoin qu'elles sont uniquement destinées au soulagement des pauvres, tant catholiques que protestants ».

2. Ce redoublement de rigueurs fut amené par le remplacement, au poste d'intendant de Languedoc, de Lenain par Saint-Priest. Voir l'*Histoire des Églises du Désert*, II, chap. I, II et III.

3. « Le 7 juin le lieu du Cayla, où il y a une garnison de deux compagnies de dragons, ont été mis en contrainte à discrétion chez les habitans qui ont été forcés à payer l'amende de 600 livres pour n'avoir tapissé le jour de la Feste Dieu » (p. 119).

crime d'assemblée[1]. Au début de mars 1751, un prêche au Désert est surpris dans les environs du Caila et six des assistants sont emmenés captifs[2]. Des amendess ont imposées aux communautés protestantes.

Les paroisses d'Aubais, Junas, Gavernes et Aujargues, qui forment leur arrondissement, ont été taxées (avril 1751) à l'amende envers le Roi pour s'être assemblez à la campagne pour y avoir célébré le culte de leur Religion... ce qui est contre les ordonnances royales et deffenses du roy. Aubaïs a été taxé 500 livres, sans à ce comprendre les fraix des procès verbaux. Cette collecte est levée au sol la livre par le collecteur royal de la communauté... à quoi ont été taxés ceux de la R. P. R. ainsi que les autres communautez dont le calcul général pour toutes se monte à la somme de quatorze cens livres (p. 138)[3].

Les assemblées reprirent pendant l'été.

Les dimanches du 12 et 14 septembre[4], note Prion, nos protestanz, toujours très zélés dans leur créance, se sont générale-

1. « Le dimanche 29e décembre 1750, les dragons de la garnison de Sommières ont été détachez sur les terres du marquisat. Le nommé Sales, surpris dans une assemblée religionnaire, a été par ce détachement à la tête des archers constitué prisonnier et mis à la citadelle dudit Sommières ». (p. 128).

2. « Le dimanche 14 mars 1751, six habitans du Caila ont été capturés. Le 16 cent dragons armés comme de jacquemars les ont conduits à Nismes et enfermés dans la citadelle, tous lesdi six, protestans des plus zélés. Ils furent surpris dans une assemblée généralle protestantanisme (*sic*), en outre accusez d'avoir épousé et fait baptiser leurs enfans dans le Désert. Dans le nombre desquels est le nommé Rouger, zélé catholique de naissance jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans. Il y avoit dix ans qu'il avoit apostasié. On a reconnu que de tous les six, il étoit le plus ardent. Il exhortoit ses camarades avec courage, c'étoit le seul qui entonna toujours et dans la prison et dans le voyage les Pseaumes de Marot, exhortant toujours ses camarades d'avoir de la fermeté. La fille de ce chantre marotique avoit fait de même apostasier son époux et sa fille ; cette dernière fit ce grand œuvre à l'âge de sa nubilité. On laisse à penser comme l'auguste corps Thémisien les jugera. Quelques-uns disent que leur jugement sera commué pour ne servir que de secrétaires à rames sur les galères royales de Sa Majesté » (p. 134-136). Voir à ce sujet *Histoire des Églises du Désert*, II, p. 60. Les six protestants capturés se nommaient Moinier, Maurel, Sautet, Irissac, Fraisse et Maroger (non Rouger).

3. « Le 2 avril (1751), le lieu d'Aubaïs a appris par une lettre écrite de la ville d'Alais par Mr Bourgogne, frère de M. le curé d'Aubaïs, que les troupes du roi avoient conduit en cette ville treize religionnaires constituez prisonniers conduits dans la forteresse de cette ville. Ils furent pris dans une assemblée très nombreuse, qu'il y eut un combat, qu'il y en eut de morts et de blessez. On espère dans recevoir une relation mieux circonstanciée » (p. 136).

4. Le 12 septembre 1751 fut un dimanche.

ment assemblez à la campagne pour y prier Dieu avec ardeur. Ils ont pour pasteurs de très habiles ministres, quoique laïques, très sçavants. Le nombre des ouailles est toujours d'une multitude innombrable. On les a presque tous obligez d'y apprendre le plain chant à la façon de l'incomparable M. Marot. De plus d'une demy lieue le fredonnement des femmes et filles s'y fait entendre, et tout au moins d'une lieue l'entonnement marotique des hommes et des garçons. Combien que dans la paroisse d'Aubais il y ait autel contre autel, tandis que les Romains à pareil jour y remplissent leurs églises, les protestans dans les déserts y occupent dans leur culte de vastes campagnes (p. 153-154).

A partir de ce moment, les mentions d'assemblées sont rares dans la *Chronologiette*, les protestants, inquiétés, ayant dû, à plusieurs reprises, suspendre l'exercice public de leur culte.

Il en fut ainsi au début de l'année 1752[1]. Arrestations et exécutions de pasteurs[2], baptêmes forcés[3], dragonnades avaient recommencé comme aux plus mauvais jours.

E. Léonard.

(*A suivre*).

1. Voir *Histoire des Églises du Désert*, II.

2. « Le 13 mars (1752), trois compagnies de dragons et deux d'infanterie ont capturé dans Masilhargues le sieur Fléchier, ministre, la demoiselle son épouse et sa filiâtre.

« Le 27 mars 1752, le sieur Benezet, ministre de la parole de Dieu dans les Cévennes, a été pendu à Montpellier. Sous l'espérance d'avoir sa grâce, il parla beaucoup contre les protestans et découvrit la menée, la conduite et l'azile de tous les ministres du Bas Languedoc. Mais enfin, conduit au supplice, ne pouvant se résigner à mourir, murmurant beaucoup de ce qu'il n'avoit pas été pardonné comme on le luy avoit fait espérer daus ses intergatoires, il est mort comme enragé dans sa créance de la R. P. R. » (p. 154).

« Le 22 juin (1752), un protestant, jardinier, habitant de Beauvoisin, a été pendu à Nismes, accusé d'avoir affusté avec son fusil un officier de dragons dans une assemblée dans le désert (p. 155). »

« Le 16 juillet (1752) on apprit que le sieur Fléchier, ministre ou prédicant, prisonnier depuis trois mois dans la citadelle de Montpellier avoit, par son abjuration et totale conversion obtenu sa grâce. Il est natif du Pont-de-Montvert au diocèse d'Alaïs. Il avoit été fait prisonnier dans la ville de Masilhargues, diocèse de Nismes, où il avoit exercé l'emploi de la prédicance avec l'applaudissement de ceux de cette secte » (p. 157). Cf. *Histoire des Églises du Désert*, II, p. 50. Aucun document ne confirme ce que Prion rapporte d'un commencement d'apostasie du ministre Bénézet.

3. Voir *infra*.

Documents

MATHIEU BÉROALD A GENÈVE, 1574

(Quatre lettres de Théodore de Bèze)

Mathieu Brouard dit Béroald[1], né à Saint-Denis vers 1520, vint à Genève à la fin de 1574 pour occuper la chaire de philosophie. C'est Théodore de Bèze qui fut le promoteur de l'appel adressé à ce savant. Il avait eu l'occasion d'apprécier le savoir de Béroald et s'était dit que cet homme rendrait de grands services à l'école genevoise. Aussi insista-t-il à plusieurs reprises auprès de Béroald pour lui faire prendre en considération les offres qu'il lui adressait au nom de la Compagnie. En premier lieu, elles n'étaient guère tentantes. On ne disposait que de la place de régent de la première classe du collège. Charge fatigante, appointements des plus modiques, situation inférieure au mérite reconnu de Béroald; cela n'était rien moins que séduisant. Mais on désirait vivement attirer Béroald à Genève, et on lui promettait de faire son possible pour améliorer rapidement sa situation. Les lettres de Bèze, qui ont été conservées, montrent combien il avait à cœur le développement et la prospérité de l'Ecole de Genève, et témoignent de son zèle pour former un noyau de professeurs de talent. Néanmoins ces premières propositions ne réussirent pas

1. Cf. *France protestante*, 2e éd., t. II. On ne possède de Béroald qu'un seul ouvrage : *Chronicon Scripturæ sacræ authoritate constitutum*. Genève, Ant. Chouppin, 1575, fol. (267 pages, plus une préface et un index). Une seconde édition, augmentée de la *Chronologia* d'Isidore de Séville, parut à Bâle en 1577 ; une troisième à Francfort en 1606.

à entraîner l'acceptation de Béroald. On ne le perdit pas de vue. Bientôt le départ de Joseph-Juste Scaliger rendit vacante la chaire de philosophie. Bèze se hâte de prévenir Béroald qu'on peut désormais lui offrir une situation convenable.

Nous n'avons pas la réponse de Béroald, ni d'ailleurs aucune lettre de lui à Bèze. Quoi qu'il en soit, il accepta et se mit promptement en route. Arrivé à Genève à la fin de l'automne 1574, il ouvrit aussitôt son cours[1] par l'explication de l'*Organon* d'Aristote. Mais son professorat ne devait pas être de longue durée : vingt mois plus tard, le 15 juillet 1576, il expirait[2].

Au sujet de la première lettre que nous possédions de Bèze à Béroald (sans doute avaient-ils déjà correspondu précédemment), une question assez curieuse se pose. Cette lettre existe, ou tout au moins a existé, en deux exemplaires soi-disant autographes, dont le texte diffère. Laquelle est la vraie, celle qui a été envoyée? Actuellement on a perdu la trace de l'un de ces exemplaires, mais on en conserve une copie faite vers

1. Écrivant à Christophe Thretius, de Genève, le 1er décembre 1574, Bèze mentionne l'arrivée de Béroald, qu'il qualifie : *doctissimus philosophiæ professor*. Le *Diarium* de Mathieu Béroald, dont une copie du commencement du XVIIIe siècle se trouve à la Bibl. Nat. (ffr. 23969, fol. 18-28), nous apprend qu'il partit avec sa femme et trois de ses filles de Sedan le 25 octobre 1574 et arriva à Genève le 11 novembre. Le 18 novembre, Bèze et Pinaut le présentèrent au Conseil qui l'admit au nombre des professeurs. « Loué soit Dieu, note-t-il, qui nous a conduits au port tranquille de son Église ». Il commença son cours sur l'*Organon* le 6 décembre, dans l'auditoire de droit, et le 12, dans l'auditoire public, il entreprit l'interprétation de la *Sphæra* de Sacrobosco.

2. Le 2 août 1576, Bèze annonçait à son ami Lorenz Dürnhofer, le pasteur crypto-calviniste de Nuremberg, la mort de Béroald, chez qui il avait placé comme pensionnaire le fils de Dürnhofer. Au moment des troubles de la Saint-Barthélemy, Béroald avait rédigé son testament, à Sancerre, le 18 septembre 1572 (Bibl. Nat. f. Dupuy, fol. 157, autogr.). Béroald avait été marié trois fois. Sa première femme Marie Blez, qu'il avait épousée en 1550 et dont il avait eu un fils François, mourut à Orléans en juin 1562. Le 10 janvier 1563, il se remaria avec Jeanne Pasquier, fille de N. Pasquier, notaire à Orléans, et de ce second mariage il eut quatre filles, Marie, Anne, Marthe et Renée. Jeanne Pasquier décéda à Genève le 27 septembre 1575. En troisièmes noces, Béroald épousa, le 13 janvier 1576, Gabrielle de Pestel, de Marle en Auvergne, veuve du sr de Benelle.

Son fils François, né à Paris le 28 avril 1558, abjura la Réforme après la mort de son père. Il s'est fait connaître comme poète et écrivain libertin, sous le nom de Béroald de Verville.

1780 et un fac-similé partiel de la seconde moitié du XIXe siècle. C'est celui-ci que nous tenons pour bon[1]. Tandis que le second, soi-disant original et autographe, nous paraît suspect.

Si, comme on peut le supposer, c'est un faux, il est d'origine relativement ancienne. Car cette pièce a déjà passé en vente en 1845 et en 1863[2]. Elle se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, où elle est entrée par le don du recueil d'autographes Labouchère. En la comparant avec la pièce que nous tenons pour authentique, et dont, à défaut de l'original aujourd'hui disparu, on peut juger par le fac-similé de Charavay, on constate que l'écriture du second document manque de fermeté et ne rappelle pas celle de Bèze à l'âge de 54 ans. L'appellation : *Très cher frère Beroald* par laquelle cette lettre commence, est d'une forme insolite. Elle est motivée par ce fait qu'on n'a pas reproduit l'adresse figurant sur la pièce authentique, et qu'il convenait pourtant de rappeler le nom du destinataire. On a supprimé toute la première partie de la lettre, traitant des affaires de Genève, des projets de Bèze, de ses propositions de collaboration, et l'on s'est borné à recopier, en abrégeant et en arrageant le préam-

1. Cette lettre a figuré dans la collection de Dupuy (aujourd'hui à la Bibl. Nationale), vol. 104, où elle était classée n° 19. Elle en a été enlevée sans doute par Libri, qui a tout particulièrement pillé le fonds Dupuy. En 1882, on la retrouve dans la collection d'autographes de Benjamin Fillon (Cf. Etienne Charavay, *Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon, séries XI et XII.* Paris, 1882, p. 52, et fac-similé p. 33. L'avocat Pithorre, qui a copié avec beaucoup d'exactitude vers 1780 toutes les pièces du vol. Dupuy 104, en a fait une transcription conservée à la Bibl. Nat. ffr. 6520, p. 797-799. Il a noté le n° *19* de la pièce dans le vol. original. La présence de cette pièce, ainsi dûment constatée au XVIIIe siècle, dans le vol. Dupuy 104, est une preuve de son authenticité, car ce même volume a contenu quatre lettres et contient encore deux lettres originales de Bèze à Béroald. P. Dupuy avait réussi à se procurer tout ce qui subsistait de cette correspondance. D'ailleurs le fac-similé partiel que l'on doit à M. Etienne Charavay ne laisse aucun doute. C'est bien l'écriture de Bèze. Quant aux nouvelles et aux faits relatés dans ce texte, ils sont d'une precision et d'une exactitude telles qu'il n'y a aucun doute sur l'origine de cette lettre et sa rédaction par Bèze lui-même.

2. Cf. *L'amateur d'autographes*, 2e année, n° 25 (1er janvier 1863), p. 9 : L. aut. s. à M. Béroald, 19 novembre 1573, 1 p. in-fol. 48 francs (n° 121, Charon, 1845).

bule, les nouvelles de France, d'un intérêt plus général et qui suffisaient pour assurer une certaine importance à ce document. Or ce sont précisément les passages supprimés qui expliquent l'envoi de cette missive. S'il n'avait pas eu dans l'idée d'amorcer une négociation pour attirer Beroald à Genève, Bèze n'aurait pas pris la plume seulement pour lui envoyer des nouvelles du parti huguenot. Enfin, probablement pour dérouter une identification possible, on a modifié la date, en indiquant *19 novembre 1573* au lieu de *29 décembre 1573*.

Ajoutons toutefois qu'il n'est pas absolument impossible que ce ne soit pas un faussaire qui ait ainsi arrangé cette pièce, mais que Bèze lui-même, dans ses vieux jours, en ait préparé une version abrégée, en vue d'une édition de ses lettres, et d'après une minute qu'il aurait conservée. Quoi qu'il en soit, la lettre envoyée par Bèze à Béroald, à la fin de 1573, est certainement celle du 29 décembre 1573, dont nous donnons ici le texte d'après le fac-similé de Charavay et la copie de Pithorre. Il serait intéressant de retrouver l'original de ce document, qui doit dormir dans quelque collection particulière.

Quant à la lettre du 19 novembre 1573, elle a déjà été publiée dans ce *Bulletin*[1]. On peut donc facilement se rendre compte à la fois des divergences des deux textes et des passages identiques.

H. V. Aubert.

Th. de Bèze à Mathieu Béroald

Genève, 29 décembre 1573.

(Fac-similé du début publié par M. Charavay en 1882; copie de 1780 environ par l'avocat Pithorre, Biblioth. nat., ffr. 6520, p. 797-799).

Très cher frère. Loué soit nostre bon Dieu et Père de ce qu'il luy a pleu vous conserver au milieu de l'ombre de mort, et, qui plus est, vous en tirer si puissamment que mesmes il vous

1. *Bulletin*, XXXVII (1888), p. 416-417, publ. par M. Weiss, d'après une copie faite par M. Ch. Read, probablement sur la pièce de la collection Labouchère qu'il connut avant qu'elle entrât à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères.

donne le moyen de le servir en son Église avec liberté de corps et d'esprit, et moyen d'employer le temps qu'il vous a commis.

Quant à nous, il a pleu à Dieu aussi nous garantir jusques à présent parmi ses visitations bien doulces et paternelles. De sorte que plusieurs mesmes de nos paoures frères affligez y ont trouvé le couvert durant la tempeste, auxquels nous avons fait, soulagement, non pas à la vérité correspondant à la nécessité ni tel que nous avons voulu et désiré, mais tel que nous avons pu. Mais nostre Dieu a tellement béni le petit povoir qu'il nous a donné, que nonobstant la cherté plus grande, chascun est eschappé jusques à présent. Parmi ces tempestes, nous avons continué nostre petit train que nous continuons encores, tant en l'assemblée qu'en l'eschole.

Et pour ce qu'entre autres charges il a pleu à nostre Compaignie que nostre professeur hébreu et moy revoyons le Vieil Testament en françois, auquel nostre intention est d'adjouster la Chronologie, selon la suite du contenu des textes, en quoy nous entendons que vous avez (la gloire soit à Dieu) longuement et heureusement travaillé, nous vous prions tous que nous fassiez participans de vostre labeur, lequel nous ferons fidellement imprimer, tant avec ladite Bible, qu'à part avec le tesmoignage qui vous en appartient et le salaire deu à vos labeurs.

Il y a encores un point dont j'ay à vous requérir, si la chose est encore en son entier, c'est que quelque condition qui vous soit offerte par delà ou ailleurs, devant que l'accepter résolument ni refuser aussi, il vous plaise réserver quelque espace pour le nous faire entendre et ce, d'autant qu'ainsi que j'espère, il se pourra offrir quelque bonne occasion de vous employer par deça, là où je présuppose, s'il plaist à Dieu, que vous aurez autant de moyen de servir au Seigneur et de vous consoler avec vos frères, attendant l'issue de vostre pérégrination, qu'en aucun autre lieu. Cette occasion s'offrant ne sera oubliée et pour ce qu'elle ne se présente du tout encore, je n'ay voulu faillir de vous advertir de nostre désir et intention, afin que selon qu'il plaira à Dieu conduire le tout, l'effet s'en ensuive.

Quant aux nouvelles de France, laissant à part celles que pouvez mieux savoir que nous [1], je vous diray qu'en Daufiné et Languedoc les affaires continuent fort heureusement jusques à présent pour le faict des armes. Dieu vueille qu'il soit ainsi du reste, c'est-à-dire du principal sur lequel est faicte l'assemblée de Millaud en Rouergue, dont je n'ai encor receu nouvelles aulcunes, hors mis que la trefve est cependant continuée. La plus-

1. A partir d'ici et jusqu'à : « vous tenir en sa saincte et digne garde, » le texte de la lettre dite du 19 novembre 1573 et de celle copiée par Pithorre sont identiques.

part des frères retirés par deçà s'escoulent en leurs quartiers pour veoir s'ils pourront rassembler les paoures brebis effarouschées. Plusieurs se promettent merveilles. Je désire ce qu'ils désirent, mais il s'en fault beaucoup que je puisse espérer la milliesme partie de ce que plusieurs tienent pour certain. Dieu vueille, di-je, que j'y sois plus trompé que je n'ay esté aux précédentes dissimulations. En somme, laissant à Dieu ses conseils secrets et extraordinaires, je n'espéreray jamais, ni conseilleray d'espérer que l'assemblée de ceulx qui ne vivent que de proye, désirent la vie des brebis, encores moins qu'ils la leur octroyent. Le Seigneur vueille donner la prudence, la foy et l'espérance nécessaire aux siens, et s'opposer à ses adversaires dehors et dedans, comme je le prie,

Monsieur et frère, vous tenir en sa saincte et digne garde[1], m'assurant que nous ne sommes pas non plus oubliés en vos prières. D'autant que je n'ay loisir d'escrire à chascun de nos amys par delà, je vous prie de suppléer à ce défaut, présentant mes humbles recommandations à tous nos amis de par delà, que cognoistrez assez sans les nommer un par un.

De Genève, ce 29 de décembre 1573.

Vostre entier frère et amy,

TH. DE BÈZE.

[*Th. de Bèze*] *à Mathieu Béroald.*

Genève, 4 août 1574.

(Bibl. nat. f. Dupuy, vol. 104, fol. 29-30, autogr.)

Monsieur et frère, j'ay esté bien fort marri, avec toute nostre compagnie, d'entendre ce qu'avez mandé à nostre frère Monsieur de Blesi touchant vostre remuement. Toutefois cela nous confermant en la bonne opinion que desjà nous avions conceue que volontiers vous viendriez vers nous, j'ay charge de la Compagnie de vous advertir que vous serez tousjours le très bien venu, et, combien que la condition qui s'offre maintenant ne soit digne de vous, à savoir la première classe de nostre collège, où il y a charge pénible, comme pourrez veoir par les ordonnances imprimées, que pourrez trouver par delà, et gages bien bas, à savoir

1. Ce dernier paragraphe n'existe pas dans la lettre dite du 19 novembre 1573 de la collection Labouchère. Il y a lieu de remarquer que le fac-similé de la pièce du 29 décembre 1573 ne reproduit que le commencement. Pour le reste nous avons eu recours à la copie de l'avocat Pithorre, qui avait l'habitude de moderniser l'ortographe du XVIe siècle à la mode du XVIIIe. On remarque en particulier qu'il a transcrit la signature : Th. de Bèze, tandis que Bèze signait en français Th. de Besze.

trois cens fleurins, revenans à cinquante un escu [s] et trente sols, à cinquante six sols tournois l'escu, et un logis assés beau et propre à tenir pensionaires. Mais oultre ce que nous serions bien marris de vous laisser là, l'occasion s'offrant de vous employer aultrement, nous espérons que noz seigneurs, ayant esgard à vostre qualité, s'eslargiront en vostre endroict.

Vous regarderez à vous résouldre sur cela et à nous en mander nouvelles par la première commodité. Ceste commodité sera aisée, comme j'espère, par Strasbourg, là où désormais j'adresseray mes lettres à nostre frère Monsieur Grenon. Dont je vous prie d'advertir tant Monsieur du Pin, duquel j'ay receu lettres que ceux qui désirent d'avoir de noz nouvelles, comme nous désirons d'en avoir des leurs. Il vous plaira aussi advertir Mademoiselle de la Roche, qui a ici une fille de feu son second mari, qu'elle se porte fort bien, et que nous l'avons logée encores mieux qu'elle n'a prétendu : ayans faict au surplus selon le contenu de ses lettres comme elle entendra, Dieu aydant, par la voye de Strasbourg, envoyant au dessus dict (ne luy ayant voulu escrire par ceste voye, qui m'a semblé trop longue et non si asseurée que l'aultre). C'est aussi la cause pour laquelle vous trouverez ceste-ci toute seule. Monsieur de Blesi et tous les amis se portent bien, Dieu merci, et commence à besongner en sa vocation avec nous, comme il vous mandera par la voye susdicte. Vostre fils se porte bien aussi, Dieu merci, et n'aura faulte de rien, s'il plaist à Dieu, lequel je prie vous tenir en sa saincte garde. Priez continuellement pour nous.

De Villefranche, ce 4 aoust 1574.

De transitu illius, nihil usquam certi prorsus. Cætera recte, nisi obstaret ἀχρηματίας malum cui frustra remedium quærimus[1].

Vostre entier frère et amy

LA BUTTE, par l'advis de la Compagnie.

(Adresse :

A Monsieur et frère
Monsieur Beroald
aultrement de Sancerre (ou Sanceux)?
A Sedan.

(Traces du cachet, cire rouge).

1. « Nous ne savons rien de certain du passage du fameux personnage. Quant au reste, tout irait bien ici, si, nous n'étions pas en proie au mal de pauvreté, auquel nous cherchons en vain un remède ». Il s'agit d'abord du voyage d'Henri III qui s'était enfui de son royaume de Pologne, et avait débarqué à Venise.

[Th. de Bèze] *à Mathieu Béroald.*

Strasbourg, 27 août 1574[1].

(Bibl. nat. f. Dupuy, vol. 104, fol. 28, orig. autogr., et copie par Pithorre, ffr. 6520, p. 802-803, fin XVIIIe siècle).

Très cher frère. Je vous ay cy devant escrit par la voye de Paris, vous advertissant d'une petite condition qui se présente, si elle vous venoit à gré, savoir est de nostre première classe, chose à la vérité indigne de vous, mais qui serviroit seulement comme de pont en attendant mieux. Le labeur est tel que pouvez penser, les gages petits, avec un logis assez propre à tenir pensionaires, comme je vous ai mandé plus amplement.

Prenez seulement cest advertissement pour gage et tesmoignage du désir que nous avons de vous veoir et jouir des graces que Dieu vous a faictes, incontinant que Dieu nous en donnera les moyens dignes de vous. Je suis venu en ce lieu pour deux jours seulement, ayant laissé nos quartiers en bonne disposition, Dieu merci, se tenant sur ses gardes pour la venue du Roy, qu'on disoit debvoir arriver à Chamberi le 23 du présent, et de là tirer en Champagne. Dieu lui face la grace d'aporter une bonne et ferme paix à ses paovres subjects.

Et sur ce, je prie nostre Seigneur vous tenir en sa saincte garde, m'estant bien fort recommandé à voz prières.

De Strasbourg, ce 27 aoust 1574.

Adressant voz lettres en ce lieu à nostre frère Monsieur Grenon, il me les fera tenir seurement.

Vostre entier frère et amy
La Butte.

(Adresse :) A Monsieur et bon amy
Monsieur Beroald
A Sedan.

(Traces du cachet, cire rouge).

1. Sur la demande du prince de Condé, Bèze vint le trouver à Strasbourg, d'où il se rendit à Heidelberg.

Th. de Bèze à Mathieu Beroald.

Genève, 29 septembre 1574.

L'original de cette lettre a aussi été volé à la Bibliothèque Impériale où il figurait dans le vol. 104, pièce 25. Pithorre l'a transcrite, et nous donnons le texte d'après sa copie, Bibl. Nat. ffr. 6520, p. 803-804, fin XVIII[e] siècle.)

Monsieur et frère, je crois qu'aurez reçu mes lettres que vous ay envoyées de Strasbourg par ceste mesme voye, auxquelles n'ay receu aulcune response.

Ce pendant estant advenu que la profession de philosophie est vaquante en ceste Escole par le département de Monsieur Scaliger, qui a esté contraint pour ses très urgens affaires de demander congé, j'ay charge de nostre Compaignie de vous advertir que si Dieu vous a mis en cœur de travailler icy à son œuvre avec nous, vous y serez le très bien venu, comme nous vous en prions de bon cœur. Quant aux gaiges, encores qu'elles soyent petites au prix de ce que mériteriez, si avons-nous espérance qu'estant par deça et entendant le tout par le menu, vous y trouverez contentement.

Sur quoy nous vous prions nous faire response le plus tost que vous pourrez, ou plus tôt vous mettre en chemin devant les neiges et autres incommodités de l'hyver, tant nous nous assurons déjà de vostre bonne volonté.

Notre bon Dieu et père vous tienne en sa saincte garde.

De Genève, le 29 septembre 1574,

Vostre entier frère et amy

Théodore de Besze,
Au nom et par l'advis de la Compaignie.

(En tête, Pithorre a consigné cette note : *Autre lettre de Bèze à Monsieur Béroald à Sedan. En date de Genève, le 29[e] septembre 1574. Signée de Besze, de même écriture que la précédente* [du 27 août 1574].)

LES PRISONNIERS D'AIGUES-MORTES ET LES NOTAIRES

Documents Falgairolle (1)

7. — Donation d'Isaac Nicolas

Le 2 avril 1704 avant midi, dans la Tour de Constance, Isaac Nicolas natif de Nîmes, fils de feu Isaac Nicolas, jardinier de Nîmes « étant détenu prisonnier dans ladite Tour et étant à la veille d'en sortir pour entrer au service de Sa Majesté dans ses troupes » fait en faveur de sa sœur Isabeau Nicolas femme de Pierre Billard jardinier de Nîmes une « donation à cause de mort » de tous ses biens, prélevant, en cas qu'il meure au service, 50 livres sur ses biens en faveur de sa nièce Suzanne Nicolas fille de Pierre Nicolas aussi jardinier à Nîmes. Témoins : un chirurgien, un praticien, quatre habitants d'Aigues-Mortes, et Jean Durand sergent dans la compagnie de M. de Ségur capitaine au régiment de Normandie en garnison à Aigues-Mortes. Notaire : Guillaume Agoust. Nicolas ne sait pas écrire.



Le père du prisonnier, Isaac Nicolas, fut marié à Nîmes le 10 octobre 1652 par le pasteur Baudan, avec Anne Nicolas. Le prisonnier était né à Nîmes le 8 août 1878. Fils, frère et beau-frère de jardiniers, il était sans doute apparenté à une Marie Nicolas, fille également d'un jardinier de Nîmes qui montra dans l'été de 1706 un extraordinaire sang-froid dans une aventure où les dragons auraient pu sevir durement (*Mémoires* de Bombonnoux. Ed. Vielles p. 95). Un Moïse Nicolas d'Uzès que Bâville condamna le 8 juin 1706 à être rompu vif comme Camisard et prophète, était également fils d'un jardinier. Un Gui, dit Billard, jardinier de Nîmes que La Baume appelle Bernard Billard fut pendu à Nîmes le 4 mai 1705 pour l'affaire de la Ligue des Enfants de Dieu (La Baume, *Relat. historique*... Ed. 1875, p. 381 corrigée par la p. 341). Notre prisonnier était sans doute accusé d'avoir eu des relations avec les Camisards. Nous ne savons rien de plus sur lui que ce que nous fournit l'acte résumé ci-dessus.

8. — Testament de Catherine Clavel

Le 27 octobre 1705 avant midi, Catherine Clavelle veuve de Jean Rocoplan, menuisier de Montpellier teste malade dans les prisons de la Tour Saint-Antoine.

1. Voy. plus haut (*Bull.* 1922), p. 144-152.

Elle lègue à Jean et Jean Pierre Rocoplan ses deux enfants « leur légitime, telle que leur peut compéter de droit sur ses biens » et institue son héritière universelle Diane Beaumesse, fille de Théophile Beaumez du Vigan, jusqu'à ce que les deux enfants susnommés aient atteint vingt-cinq ans, époque où ladite Beaumesse leur partagera les biens. Au cas où les deux enfants décéderaient avant cet âge, la testatrice lègue à sa sœur Catherine Clavel, femme de Joseph Isnard, tondeur, de Pont-en-Royans en Dauphiné la somme de 200 livres, le reste de l'héritage allant à Diane Beaumesse. Elle nomme comme tuteur de ses deux enfants Me Laurent Durranc, docteur en médecine à l'Université de la Ville de Montpellier.

Fait « dans une des prisons de la Tour Saint-Antoine ». Témoins : sept habitants d'Aigues-Mortes dont un chirurgien et deux hôtes (aubergistes). Notaire : Pierre Lagarde. Signé (entre autres) : « Clavelle vefe de Roqueplant ».

***

Catherine Clavel, baptisée à Montpellier le 26 juin 1668 par le pasteur Dubourdieu avait été mariée devant le prêtre, à Notre-Dame des Tables le 19 octobre 1694, avec Jean Roqueplat, maitre menuisier, qui demeurait au devant du Logis de la Croix d'or. Veuve en 1705 elle fut arrêtée en juin pour avoir logé des Camisards et des protestants qui complotaient, affiliés à la Ligue des Enfants de Dieu. Bombonnoux avait reçu chez elle l'hospitalité avec Claris (*Mém.* p. 71); il parle d'elle sans la nommer. Les pièces qui restent du procès aux Archives de l'Hérault (C 187, 188, 189) ne disent rien des condamnations qui atteignirent les nombreux protestants qui furent alors arrêtés à Montpellier. L'acte ci-dessus nous apprend que Bâville envoya quelques femmes à Aigues-Mortes, et dans la Tour Saint-Antoine qui était alors réservée aux « femmes fanatiques ». La Tour avait deux chambres basses et une chambre supérieure.

Un des noms de ce Testament nous ramène à l'époque des premiers prédicants. Diane Beaumesse (Beaumès), fille de Théophile Beaumès du Vigan, et cousine de Roqueplate est très probablement de la famille de « Jean Baumès dit Théophile », meunier de Saint-Véran, pendu au Vigan, à vingt-cinq ans, le 12 octobre 1686, pour avoir assisté à l'Assemblée de Roquedur (*Préd. Prot.* I, 164, 167). La veuve est appelée à Montpellier « Roqueplate ». Elle avait signé ses confrontations : « La veuve de Roquplan ». Nous ignorons si elle mourut à la Tour Saint-Antoine ou si elle fut libérée.

9. — Testament d'Antoinette Boisset

Le 11 août 1720 avant midi, Antoinette Boissette veuve du sr Pierre Quissac bourgeois de Nîmes, dicte son testament « dans le sallon

qui est à l'entrée de la Tour de Constance et proche la salle basse de ladite Tour où la testatrice est détenue prisonnière ». Si M. Falgairolle a bien lu le mot « sallon » il faut entendre par là une « petite salle », un réduit, et il s'agit de l'espace compris entre les deux portes de la Tour, lieu qui sera ailleurs désigné par l'expression : « entre les deux guichets ». La prisonnière a été pour un moment séparée de ses compagnes afin d'être mise en présence du notaire.

La testatrice « avancée en âge et indisposée de sa personne » lègue à Catherine Andrigue, femme de Gilly, ménager de Calvisson, sa cousine issue de germain, 500 livres ; 500 livres à Antoinette Chasote femme de Roussel, charron d'Aubais, sa cousine issue de germain. A sa cousine germaine Ferrière, femme d'André Bétrine ménager de Saint Chaptes, elle lègue toutes les sommes que celle-ci peut lui devoir, et en outre 100 livres ; au fils aîné du s^r Lautier ménager de Sauzet, qui est son cousin issu de germain, elle donne les sommes qu'il peut lui devoir, et 100 livres en plus ; à un autre cousin Simon Béchard, ménager du lien de Grémont elle laisse 200 livres ; à Pierre Tourtin ouvrier en bas de Nîmes, son neveu par alliance, 300 livres et une pièce de vigne située au terroir de Nîmes derrière les moulins à vent ; à chacun des deux enfants (frère et sœur) de Simon Béchard 50 livres ; à Chasot, cordonnier d'Aubais, son cousin issu de germain, 100 livres ; à Louise Tourtin, troisième fille de Pierre Tourtin, 50 livres.

Elle institue héritière universelle Catherine Guidès, fille de feus Jean Guidais et de Jeanne Mathurine, de la ville de Montpellier « sa bonne amie ».

Témoins : Me Antoine [de Saint-] Aulas, major et commandant en la garnison d'Aigues-Mortes, Me Fauville docteur en médecine, Jean Parriot « sonneur et avertisseur aux Salins de Peccais », un apothicaire, un ouvrier en bas, un cordier et un praticien d'Aigues-Mortes. Notaire : Jean Dassar. Signé (entre autres noms) : « Anthoinette Boissette, veuve du Sieur Quisac ».



Antoinette Boisset, fille de Jacques Boisset et de Catherine Michel, née à Nîmes le 18 juin 1658 avait été baptisée le 11 juillet par le pasteur Barthélemy Roure (elle avait donc 62 ans en 1720). Elle avait été mariée le dimanche 20 septembre 1676 par un pasteur, à Pierre Quissac facturier en bas, qui était de Nîmes, comme elle.

Catherine Guidès ou Guidais, née le 8 octobre 1679 à Montpellier et baptisée le 22 par le pasteur Gaultier de Saint Blancard, était (suivant l'acte baptistaire qui ne s'accorde pas avec les données du précédent testament) fille de Jean Guidez maître menuisier et de Jeanne Tibaud. En 1720 elle avait donc quarante et un ans, et elle était prisonnière dans la Tour de Constance en même temps que celle qui l'institue sa légataire universelle.

Les deux femmes avaient été arrêtées en 1705, pour l'affaire

de la Ligue des Enfants de Dieu. « La veuve de Quissac » dans sa maison de la rue de la Ferrage à Nîmes, avait logé en particulier des amis du Camisard Catinat. Quant à Catherine Guidès, elle s'était employée à Montpellier pour loger les Camisards Claris, Flaissières et l'Allemand, et comme Flaissières avait eu besoin d'une perruque pour se déguiser, la huguenote s'était fait couper les cheveux pour les donner à l'ancien dragon. Bâville avait alors envoyé pour un temps Catherine Guidès dans les prisons d'Aigues-Mortes (*Arch. Hérault* C. 188, 197), puis il l'avait fait transférer dans le donjon de Carcassonne où elle s'était trouvée avec la Veuve de Quissac, et elles avaient vécu ensemble près de dix ans dans cette même geôle (*Bull.*, XXVIII, 78). Libérées en avril 1715, il semble qu'elles soient venues ensemble vivre à Nîmes. A l'occasion des enquêtes qui suivirent en 1720 la surprise de l'Assemblée tenue à la Baume des Fées, toutes deux furent arrêtées pour avoir tenu des réunions pieuses dans leurs maisons, et elles furent envoyées à Aigues-Mortes, sans jugement, en même temps qu'une autre femme de Nîmes, Marguerite Forestier, veuve de Pierre Prunet. Les trois femmes, auxquelles on adjoignit une prisonnière tirée de la citadelle de Montpellier, furent écrouées à la Tour de Constance le 18 mars 1720 (Ch. Sagnier. *L'Assemblée de la Baume des Fées*, notamment p. 53; *Arch. Hérault*, C. 197).

Antoinette Boisset qui testa le 11 août était morte avant le 9 septembre, date où son testament, recopié judiciairement fut contrôlé sur le registre du notaire. Sa légataire universelle eut à passer elle-même un acte nouveau que nous allons résumer.

10. — Conversion d'une dette en faveur de Catherine Guidès

Le 3 octobre 1720, avant midi, Catherine Guidais prisonnière dans la Tour de Constance, est conduite, par permission de Mr Antoine de Saint-Aulas Major et commandant à Aigues-Mortes, dans l'étude du notaire Jean Dassas, pour y rencontrer Dlle Anne de Paradès, fille de noble Pierre de Paradès Sgr de Sauzet et de Gajan au diocèse d'Uzès, qui est procuratrice de son père et de Noble Jean de Paradès Sgr de Gajan son frère. Le Sr de Sauzet est débiteur de 3300 livres à la succession d'Antoinette Boisset, veuve Quissac. Cette dette est convertie, d'accord avec l'héritière universelle de cette dernière, en une rente perpétuelle; Catherine Guidès consent à la réduire à 99 livres annuelles, que le Sr de Sauzet lui payera à chaque fin d'année. Témoins : Me Péan, greffier d'Aigues-Mortes, et un praticien, et aussi le major Saint-Aulas. Signés (entre autres) : Anne de Sauzet, « Catherine Guidès ».

***

Catherine Guidès et Marguerite Forestier apparaissent encore comme prisonnières sur une liste de 1723. En 1736 elles ne sont plus dans la Tour, il est très probable qu'elles y sont mortes.

11. — Testament de Jeanne Estaque

Le 25 octobre 1724 avant midi Jeanne Estaque, femme de Pierre Delort, ménager de la ville de Lunel, prisonnière dans la Tour de Constance est conduite, en santé, dans l'étude du notaire Antoine Agoust « par une garde », et y dicte son testament.

Elle lègue 50 livres aux pauvres de l'hôpital de Lunel; à Suzanne Delort « sa fillastre aînée » une pièce de terre située à Lunel au terroir du mas de Béraud, une autre située au terroir de Taquevin, et deux pièces de vigne au quartier Degrelz; à Françoise Delort « sa jeune fillâtre » une maison située à Lunel à la rue du Tiradour et une pièce de terre vers les Fourches de Saint-Julien. Elle institue légataire universel son mari, Pierre Delort.

Témoins : sept habitants d'Aigues-Mortes. La testatrice ne sait pas signer.

***

Jeanne Estaque née à Lunel le 27 juillet 1665, baptisée par le pasteur Brun le 9 août, avait été mariée devant le prêtre le 27 octobre 1706 avec Pierre Delord, qui d'après l'acte que nous avons résumé, avait déjà deux filles : Suzanne et Françoise. Elle fut arrêtée en 1721 pour avoir abrité des réunions pieuses dans sa maison. C'étaient les premières assemblées des « Multipliants », dont la secte, comme on sait, s'amassa particulièrement à Montpellier. Quand les assemblées de Montpellier furent découvertes, de nouvelles inquisitions furent faites à Lunel, et les deux « fillâtres » de Jeanne Estaque furent arrêtées, et conduites à la Tour de Constance à la fin d'avril 1723 en même temps qu'une autre protestante de Lunel, Victoire Boulet (femme du cordonnier François Comte, envoyé aux galères), et quatre femmes prises à Montpellier. Ces quatre dernières étaient condamnées par un jugement régulier, par contre Victoire Boulet, et les deux jeunes Delort (24 et 22 ans), comme Jeanne Estaque d'ailleurs, n'étaient enfermées que par lettre de cachet. Les deux filles Delort sortirent de la Tour à ce qu'il semble, après trois mois de détention. La femme de leur père, qui teste après leur libération le 25 octobre 1724, mourut à la Tour avant le 20 août 1726, date où son testament est contrôlé sur le registre notarié. Le ministre Saint

Florentin, qui venait de succéder à son père, sollicité en faveur de la prisonnière, envoya un ordre du Roi qui la libérait, le 8 septembre 1726; la lettre arriva trop tard (*Arch. Hérault* C. 96).

12. — Testament de Marie Béraud

Le 24 juillet 1725 avant midi Marie Béraud, native du lieu de Gluras (Gluyras) diocèse de Viviers prisonnière dans la Tour de Constance dicte son testament. Elle est « détenue de maladie, néanmoins en ses bons sens (à l'exception de la vue qu'elle a perdue depuis son bas âge) mémoire et jugement », et pour passer l'acte qu'elle veut faire dresser, elle a été conduite « le long de la galerie de la Tour de Constance », c'est-à-dire sur le pont actuel qui relie la Tour aux murailles de la ville. Le pont était alors surmonté d'un toit que soutenaient des piliers de bois.

Marie Béraud lègue aux pauvres de Gluyras 10 quartes de blé et une quarte de sel, mesure de Vernet (au hameau de Gluyras). Elle lègue à Jeanne Béraud sa sœur, femme d'Elie Thune facturier en laines à présent à Genève « en cas elle revienne sous l'obéissance du roi, et non autrement », 5 livres de rente viagère; à Jean Chirouze son petit-neveu, de Saint-Genieys-la-Champ, fils de Jacques Chirouze et de Marie Roche, 30 livres; à Antoinette Blacher du lieu de Vernet (Gluyras) 6 livres;

Elle donne à Jeanne Rieufort, veuve de Jean Serpint, de la paroisse de Gluyras, détenue prisonnière dans la Tour de Constance deux brebis âgées de deux ans, et à Madeleine Marion, du lieu de Saint-Julien Bontières, prisonnière dans ladite Tour, deux cannes de toile de maison blanchie.

Elle institue son légataire universel Jacques Roche son neveu, fils de Jean Roche et de Catherine Béraud sa sœur, travailleur de Vernet (Gluyras).

Témoins : M. Antoine de Saint-Aulas, Major du Gouvernement d'Aigues-Mortes, quatre chirurgiens, deux autres habitants d'Aigues-Mortes et un praticien. Notaire : Guillaume Agoust, la testatrice naturellement, ne sachant pas signer.



La prisonnière Marie Béraud, originaire du hameau de Mours (Gluyras Ardèche) est connue depuis longtemps. Des listes de prisonnières la donnent comme ayant été incarcérée en 1723, mais il y a là une erreur, qui prouve d'abord que le registre d'écrou pour les années 1720-1736 était mal tenu, et ensuite que certaines prisonnières finirent par oublier depuis quelle date elles étaient enfermées. C'est en 1725 que Marie Béraud et les deux compagnes qu'elle nomme ont été conduites du Vivarais à

Aigues-Mortes, comme le montre une délibération du Synode du Vivarais tenu le 23 août 1725 (E. Hugues *Syn. du Désert* I, 50, lire : Saint Barthélemy *le Meil*). Elles étaient coupables évidemment d'avoir assisté à une assemblée du Désert. Marie Béraud semble donc avoir dicté son testament très peu de temps après son incarcération. Elle était aveugle depuis l'âge de 4 ans et en avait alors environ 45. Dans la Tour elle fut connue sous le surnom de « Marie ». Elle mourut dans la prison entre les années 1755 et 1756, ayant subi au moins 30 ans de captivité.

Jeanne Rieufort, veuve Serpint ne nous est connue que par l'acte qui précède. Elle disparaît de la Tour avant l'année 1736. Quant à Madeleine Marion, une liste du 31 décembre 1736 fait suivre son nom de l'indication : « Morte de cette année ». Une liste antérieure de quelques mois portait : « Il y a une douzaine d'années que cette femme est à la Tour de Constance, ne sachant point par quel ordre » (*Arch. Hérault* C. 1455). C'était le marquis de la Fare, commandant en Languedoc, qui avait obtenu les lettres de cachet nécessaires.

13. — Premier testament de Suzanne Vassas

Le 31 août 1727 après midi, D^lle^ Suzanne Vassas native de Marvéjols en Gévaudan, prisonnière dans la Tour de Constance, et malade, dicte son testament « entre les deux guichets de la prison de la Tour de Constance ».

Elle lègue « aux prisonnières qui seront après son décès dans la Tour de Constance la somme de 300 livres »; à l'hôpital de Marvéjols 100 livres; à l'hôpital d'Aigues-Mortes 50 livres; à la Maison de la Miséricorde établie dans Aigues-Mortes, 50 livres.

Elle lègue à Victoire Boulette, prisonnière dans la Tour de Constance, femme de François Comte, maître cordonnier de Lunel 3 000 livres « pour les bons et agréables services que la testatrice a reçus d'elle, et espère de recevoir », le susdit legs, comme les précédents, devant être prélevé sur les biens tant en fonds qu'en argent qu'elle a à la ville de Berlen (Berlin) dans le Brandebourg en Allemagne, sans que les légataires puissent prétendre être payés sur les biens que la testatrice possède à Marvéjols.

Elle institue légataire universelle Anne Gaussen, prisonnière dans la Tour de Constance, femme d'André Cros, matelassier, habitante de Montpellier.

Témoins : Sr François Dasté, ingénieur de la ville de Cette, Jean Roussel, entrepreneur des ouvrages du Roi de Villeneuve-les-Maguelonne, Louis Pellissier, de Montpellier, Hierle, bourgeois d'Aigues-Mortes, un chirurgien et deux autres habitants de la ville. Notaire : Antoine Agoust. Signé (entre autres) : « Susette Vassas ».

***

Suzanne Vassas fille d'un boulanger de Marvéjols, passée en Brandebourg avait été arrêtée, déguisée en homme, comme elle revenait en France quérir une de ses sœurs, et enfermée à la Tour de Constance le 7 février 1727 sur un ordre dont nous ignorons la provenance exacte. Elle avait alors 26 ou 27 ans. Elle teste six mois après son incarcération, et à ce qu'il semble dans toute l'exaltation que lui ont communiquée certaines prisonnières. Elle n'a pas un mot pour ses parents de Marvéjols, et n'a de souci que pour ses compagnes de captivité. Victoire Boulet-Comte et Anne Gaussent-Cros sont deux femmes de la secte des multipliants. C'est chez elles que Suzanne Vassas a trouvé la piété la plus ardente, et par conséquent le meilleur réconfort.

Victoire Boulet, de Lunel, née le 25 décembre 1663 et baptisée le 4 janvier suivant par le pasteur Thomas, avait été mariée devant le prêtre le 23 avril 1686. En 1727 elle avait donc 64 ans. Entrée à la Tour en 1723 sans jugement, elle avait cru d'abord ne devoir être retenue que trois mois. Elle était encore prisonnière à la fin de 1745, et mourut entre cette date et 1755.

Anne Gaussent, femme du matelassier André Cros, était née à Villevieille (Gard) vers 1678. Elle avait donc 49 ans environ en 1727. Son jeune fils Pierre (13 ans) avait été arrêté avec elle en 1723, et il avait été libéré, tandis qu'un jugement régulier condamnait la mère à « être rasée et enfermée le reste de ses jours ». Elle ne devait mourir dans la Tour qu'au milieu de 1763, ayant subi quarante ans de détention.

Victoire Boulet et Anne Gaussent étaient donc encore prisonnières quand Suzanne Vassas en 1736 rédigea à Aigues-Mortes un second testament dont nous allons parler.

14. — Second testament de Suzanne Vassas.

Le 4 septembre 1736 après midi Suzanne Vassas « détenue prisonnière dans la Tour de Constance » est amenée dans l'étude du notaire Antoine Crouzet, en parfaite santé, et dicte un testament qui annule le précédent.

Elle lègue à Jacquette Vigne, de la ville d'Alais « aussi détenue dans lad. Tour de Constance », « ses hardes, nippes, chemises, meubles et effets et généralement tout ce qu'elle pourra avoir au temps de son décès et qui se trouvera dans ladite Tour, même l'argent monnayé »..., et constitue ses héritiers universels Sr Louis Vassas, teinturier de Marvéjols, son frère et D^{elle} Elisabeth Vassas, épouse du Sr Raymondon, boulanger de Marvéjols, sa sœur.

Témoins : un menuisier, un cordonnier, deux praticiens et trois autres habitants de la ville. Signé (entre autre) : « Susanne Vassas ».

*
* *

Pourquoi Suzanne Vassas a-t-elle jugé bon de desheriter Victoire Boulet et Anne Gaussent et, d'une manière générale, l'ensemble des prisonnières, qui par son premier testament recevaient d'elle 200 livres ? Peut-être faut-il penser à quelques discordes qui dans la Tour ont séparé les captives, peut-être simplement faut-il noter que les protestantes de la Tour recevaient du dehors en 1736 des secours réguliers, qui leur manquaient en 1727. Suzanne Vassas, qui a renoué avec sa famille, depuis son arrestation, des liens qu'elle croyait rompus, sanctionne cette nouvelle amitié par les stipulations de 1736. Il est possible aussi que les 23 prisonnières qu'enfermait la Tour au début de 1736 aient été partagées entre la salle du haut et celle du bas, et que Suzanne Vassas se trouvât alors séparée de Victoire Boulet et d'Anne Gaussent, et au contraire rapprochée de la prisonnière nouvelle qu'elle nomme Jacquette Vigne.

Jacquette Vigne, native de Saint-Privat-les-Vieux, près d'Alais, et résidant dans cette paroisse, avait été écrouée dans la Tour de Constance le 22 septembre 1726. En 1736 on déclarait à la Tour « qu'aucun ordre n'avait été remis lors de son entrée ». Elle se disait fille d'un ménager et arrêtée dans sa maison pour fait de religion à l'âge d'environ 30 ans. Elle mourut dans la Tour entre la fin de 1745 et 1755.

Suzanne Vassas mourut également dans la prison, et entre les mêmes dates.

15. — Testament de Marie Vernès

Le 14 septembre 1729, après midi Marie Vernet « détenue prisonnière dans la Tour de Constance pour fait de religion », fille de feu Sr Alexandre Vernet du lieu de Saint Fortunat en Vivarais, teste, en parfaite santé, « dans la Tour de Constance. »

Elle lègue « à la personne charitable qui la servira du temps de son décès, son entière dépouille », et institue son légataire universel Alexandre Vernet son neveu, fils du Sr Antoine Vernet résidant au Monteuil (Saint Fortunat).

Témoins : sept habitants d'Aigues Mortes. Notaire : Antoine Crouzet La testatrice ne sait pas signer.

*
* *

Marie Vernet (ou plutôt Vernes, ou Vernès ; son cousin, négociant à Genève, écrivait son nom Jean Georges Vernes, et on l'appelle elle-même soit Vernette, soit la Vernèse), de la Traverse,

près Saint-Fortunat (Ardèche) était entrée à Aigues-Mortes par un jugement du 23 octobre 1728 qui la condamnait à la prison perpétuelle comme « fanatique », c'est-à-dire comme « inspirée ». Elle avait alors 48 ans. Elle mourut dans la Tour entre 1745 et 1755.

16. — Testament de Suzanne Tracol.

Le 25 avril 1730, Suzanne Troque femme de Jean Pierre Jullian, travailleur (de terre) habitant de Vernoux, diocèse de Viviers, « détenue prisonnière dans la Tour de Constance pour fait du Prince », teste en santé, « dans la Tour de Constance ».

Elle lègue à Mathieu Giran, fils de Jacques Giran, tisserant de toiles de Vernoux 30 livres, au cas où elle viendrait à décéder sans enfants (ce Giran est mineur); à sa mère Marie Ponce elle lègue « la légitime telle qu'elle pourra avoir droit de prétendre sur ses biens au cas où la testatrice viendrait à décéder sans enfants ».

« Aux posthums ou posthumes dont la testatrice peut être enceinte, soit un ou plusieurs vivants en lumière, et à chacun d'eux, elle donne leur légitime telle que de droit... », et institue héritier universel Jullian son mari.

Témoins : Mr G. Mellon procureur à Aigues-Mortes, deux chirurgiens, un praticien et trois habitants de la ville. Notaire : Antoine Crouzet. La testatrice ne sait signer.

***

Le notaire, trompé par la prononciation montagnarde de la prisonnière, a mal transcrit son nom. Il s'agit de Suzanne Tracol, du hameau de Tracol (Vernoux, Ardèche). Avec une autre protestante de Vernoux, nommée Marie Guéraut elle avait exhorté à la mort une femme de Vernoux, que le prêtre allait décider à mourir catholique. Le marquis de la Fare informé, les fit aussitôt conduire à Aigues-Mortes (Mars 1740). Le roi, avisé des faits ordonna immédiatement à l'intendant Bernage d'ouvrir contre les deux prisonnières une instruction régulière qu'il devait clore par un jugement en forme. Mais Bernage demanda vainement à La Fare de lui communiquer une pièce qui pût lui fournir un point de départ pour l'instruction, La Fare répondit qu'il ne savait rien, et qu'on n'avait rien retrouvé dans ses bureaux (juillet 1730). Suzanne Tracol resta donc enfermée « pour fait du Prince », c'est-à-dire en vertu d'une simple lettre de cachet. Elle teste un mois à peine après son entrée à la Tour, et comme l'acte l'indique, elle est alors enceinte. Elle accoucha d'une fille le 8 mai, et l'enfant fut baptisé par le curé d'Aigues-Mortes. Elle disparaît de la Tour entre 1730 et 1736, de même que Marie Guéraut.

17. — Rémission d'héritage par Isabeau Sautel

Isabeau Sautel Rouvier est la belle-mère du pasteur du Désert Pierre Durand, auquel revient l'honneur d'avoir réorganisé les Eglises du Vivarais. L'autorité militaire, ne pouvant saisir le pasteur, arrêta son père qui fut conduit au Fort de Brescou près d'Agde, puis sa sœur Marie Durand et le mari (nous reviendrons sur ce mot) de celle-ci, Mathieu Serres, enfin ayant manqué la femme du pasteur, qui s'enfuit à Genève, elle emprisonna sa belle-mère, qui fut écrouée à la Tour de Constance à 46 ans en avril 1731, par lettre de cachet. Isabeau Sautel était la veuve d'un notaire, et elle administra soigneusement sa fortune depuis la Tour de Constance, comme le prouvent divers actes que nous allons mentionner. Elle était originaire du hameau de Magerouand près de Pranles (Ardèche) et avait vécu avec son mari au hameau de Praux (Saint-Etienne de Serres, Ardèche).

Le 25 novembre 1731, Isabeau Sautel veuve, héritière et fidéi-commissaire et Mr Jacques Rouvier, notaire royal du liéu de Craux... à présent détenue dans les prisons de la Tour de Constance par ordre de Sa Majesté, sachant que par le testament de son mari, icelui lui aurait donné le choix d'élire à la succession de ladite hérédité l'un de ses deux enfants mâles Marc et Jean Pierre, de l'avis et conseil de Maîtres André Chazal et Espy, notaires de Chalançon — ladite Delle Sautel désirant faire cette élection, ayant fait sa procuration au Sr Noé Puaux, habitant du lieu de Craux, par devant le notaire Crouzet d'Aigues Mortes le 14 juillet 1731, pour qu'il pût conférer à ce sujet avec lesdits notaires Chazal et Espy, ledit Puaux ayant consulté lesdits notaires comme il paraît par un acte passé en Vivarais le 9 septembre 1731, Isabeau Sautel conformément à cet acte établit l'aîné de ses deux enfants mâles, Marc Rouvier, pour succéder à son père dans les fonctions de notaire.

Marc Rouvier est présent à Aigues-Mortes, et sa mère lui remet l'héritage « y compris le droit de quarte qu'elle aurait droit de prétendre sur l'hérédité de son mari ». La mère se réserve une pension annuelle et viagère de 100 livres argent et deux charges de vin que le fils lui paiera par moitié à la Saint-Michel et six mois après, et elle se réserve également « l'habitation dans la maison de sondit feu mari ». Elle reconnaît que les sommes qui ont été empruntées de divers particuliers par son fils Marc Rouvier ne l'ont été qu'à sa prière et réquisition « attendu qu'elle est illettrée et que son fils lui remettait de la main à la main lesdites sommes qu'il empruntait, qu'elle employait à son profit ».

L'acte est passé « dans la maison de Monsieur de Saint-Aulas, major d'Aigues-Mortes », c'est-à-dire dans la maison à laquelle on aboutissait quand on traversait le pont qui joint Tour de Constance à la ville. Témoins : deux habitants d'Aigues-Mortes, qui signent avec Marc Rouvier et le notaire Etienne Fauque.

18. — Testament d'Isabeau Sautel

Le fils aîné d'Isabeau Sautel-Rouvier, Pierre Rouvier avait été condamné aux galères à 19 ans en l'année 1719, pour avoir tenu dans le Vivarais des assemblées religieuses, en même temps que Pierre Durand, qui devait devenir son beau-frère. Il fut libéré en juillet 1736, à la charge de sortir aussitôt du royaume, et il s'embarqua à Marseille pour passer en Hollande. Le pasteur Durand avait été pendu à Montpellier en 1732, et sa femme devait vivre à Lausanne jusqu'en l'année 1747 (*Pap. Court* 7, VIII p. 238; corriger D. Benoît. *Marie Durand*... p. 185). Isabeau Sautel, toujours captive, jugea utile en 1739 de régler sa succession. Elle dicta son testament dont certaines clauses sont particulièrement intéressantes, en ce qu'elles montrent de quelles précautions les protestants savaient user, pour éviter la confiscation de leurs biens.

Le 6 février 1739 avant midi, D^lle^ Elisabeth Sautel, veuve du Sr Jacques Rouvier, notaire royal de Craux... détenue dans la Tour de Constance, teste dans l'étude du notaire Antoine Crouzet où elle a été amenée. Elle est en parfaite santé.

Elle lègue 30 livres « à des pauvres nécessiteux tels que son héritier trouvera à propos ».

A Anne Rouvier (— Durand, qui est à Lausanne) sa fille aînée, elle lègue 200 livres pour la légitime qu'elle a droit de prétendre sur ses biens « à la charge par elle de les venir recueillir, et résider en France ».

A Marie Judith Rouvier, sa plus jeune fille, elle lègue 1 100 livres, pour la légitime qu'elle a droit de prétendre tant sur les biens de la testatrice que sur ceux de feu Rouvier son père, ces 1 100 livres payables à Marie Judith quand elle aura 25 ans ou plus tôt si elle venait à se marier.

« Et dans le cas que sesdites filles viendraient à commettre quelque crime (c'est à un délit de religion qu'elle pense, naturellement), la testatrice leur réduit leur légitime ci-dessus à 5 sols (il ne faut pas que la régie, en cas de condamnation, saisisse les biens).

Elle institue son légataire universel Jean-Pierre Rouvier, son plus jeune fils, habitant du lieu de Craux, dans le cas que Pierre Rouvier son fils aîné (l'ancien galérien, alors en Hollande) resterait au pays étranger où il est passé. Et supposé qu'il revînt en France pour s'y établir et demeurer, pour lors la testatrice veut que Jean-Pierre remette son héritage audit Pierre, sans pourtant que Jean-Pierre soit tenu de lui rendre aucun compte. Auquel Jean-Pierre Rouvier, ledit cas arrivant, la testatrice lui donne le domaine de Majuran (Magerouand) et tout ce qu'il contient, et une charge de vin annuelle à prendre sur son frère Pierre.

« Voulant la testatrice, en cas aucun de ses fils fût coupable de

quelque crime, que tout ce qu'elle leur donne fût réduit à 5 sols, et que son héritage passât à celui qui n'aurait aucun crime ni reproche à se faire » (même observation que ci-dessus).

Témoins : deux chirurgiens, un charron, un « capoulier », un tailleur, un employé dans les fermes, et un autre habitant d'Aigues-Mortes.

19. — Ratification de vente par Isabeau Sautel

Le 17 novembre 1739 Isabeau Sautel-Rouvier passa procuration à Aigues-Mortes devant le notaire Crouzet pour autoriser son fils Jean-Pierre avec l'assistance de son cousin le Sr Noé Puaux, à vendre pour elle une terre, ou des récoltes à Pierre Mourier, de Verdus (? Vendins) paroisse de Freyssenet (sur Coiron). La vente ayant été effectuée le 11 mars à Privas, Isabeau Sautel, le 1er avril 1739, la ratifie dans l'étude du notaire Crouzet où elle a été amenée, devant deux témoins.

***

Isabeau Sautel-Rouvier mourut dans la Tour de Constance le 27 novembre 1754 après vingt-trois ans de captivité (voir sur elle D. Benoît. *Marie Durand...* en particulier, 86, 226, 227).

20. — Testament de Marie de la Roche dame de la Chabannerie

Le 7 février 1734 après midi, Dlle Marie de la Roche native du lieu d'Albon, paroisse de Marcors (Marcère) en Vivarais, prisonniére dans la Tour de Constance, fait dresser son testament, malade, « dans la galerie qui conduit à la Tour de Constance », c'est-à-dire (nous l'avons dit à l'occasion de Marie Béraud en 1725) sur le pont qui joint la Tour à la ville.

La plupart des testaments que nous avons résumés jusqu'ici débutaient par une formule religieuse que nous avons omise, car elle était la même pour tous, ou du moins la même pour chaque notaire. Le testateur « recommandait son âme à Dieu, le priant par sa divine bonté lui faire miséricorde de ses péchés, et lorsque son âme sera séparée de son corps, vouloir la recevoir dans son royaume de Paradis ». Nous n'avons trouvé nulle part un mot qui provînt d'une formule ou d'un usage spécialement catholiques, aucune mention de « saints et saintes », pas d'indication d'un « signe de la croix » dont le testateur se serait « muni ». Ni David Vivent (1690) ni Suzanne de Claris (1694) qui veulent mourir catholiques s'ils décèdent dans leur prison n'ont

à cet égard contrevenu aux habitudes de l'Église qui les a élevés. La D[lle] de la Roche fera un léger pas de plus, et elle marquera sa piété par deux menues adjonctions qui ont leur valeur. Elle recommande son âme « à Dieu le Père Tout Puissant, le suppliant par les mérites infinis de la mort et passion de son cher fils Notre Seigneur Jésus-Christ, vouloir lui pardonner ses péchés et offenses, et après son décès placer son âme parmi les bienheureux de son Saint Paradis ». Les expressions « Père Tout Puissant « et « offenses » sont manifestement empruntées à la « confession des péchés » liturgique, qui ouvrait le culte calviniste, prière que les huguenots savaient tous réciter, et qu'on désignait couramment, par ses premiers mots, comme « la prière de : Mes frères » (*Préd. Prot.* II, 26). Un autre trait nous permet de nous rapprocher plus intimement de cette prisonnière ; elle parle des biens « qu'il a plu à Dieu lui donner », et c'est évidemment sur sa demande que le notaire a ajouté cette phrase d'humilité et de reconnaissance.

La testatrice lègue « aux pauvres de Jésus-Christ » de sa paroisse (de Marcols) 100 livres qui seront distribuées en argent ou en pain, et en plus, « aux pauvres de Jésus-Christ » de la paroisse de Fay (Fay-le-Froid, Haute-Loire) ou à ceux que bon semblera à Jacques Guillot son Granger (fermier) habitant de la Chabannerie (au nord de Fay, vers Champclause) 15 setiers de blé. mesure de Fay, pour être distribués par ledit Guillot en grain ou en pain « en présence du nommé Maisonneuve, Montbuzat paroisse d'Araules. Elle lègue, en outre, auxdits pauvres de Fay un setier blé mesure de Fay, que ledit Guillot leur délivrera annuellement pendant huit années consécutives en pain ou en grain.

A Marie Perrin sa filleule, du lieu de Jouvent (Jouanvins) paroisse de Saint-Genest la champ, 30 livres ; à Jacques Sauzid (?) son filleul du lieu d'Albon (Marcols) 20 livres ; à Marie Blanc, d'Albon, 23 livres ; à Jean Sauzide (*sic*) frère dudit Jacques, une salmée de blé, mesure de Marcols ; à Marguerite Grilhac également une salmée de blé (à 12 livres la salmée). Tous les legs qui précèdent, sauf celui de 100 livres aux pauvres de Marcols seront payés par le granger Jacques Guilhot.

En considération des services que led. Guilhot lui a ci-devant rendus, de ceux qu'il lui rend, de même que de ceux qu'elle espère en recevoir, et pour la tendre amitié et reconnaissance que ledit Guilhot a toujours eu pour elle, la testatrice lui lègue la jouissance pendant huit ans et huit récoltes successives de son domaine de la Chabannerie que ledit Guilhot lui tient en arrentement, ensemble de deux maisons dépendant dudit domaine, sans que ledit Guilhot soit tenu pendant les huit années, de payer aucune rente, à charge d'entretenir le domaine et les maisons en bon père de famille, et de payer les tailles et les droits seigneuriaux.

A D[lle] Suzanne Descons sa parente, veuve de M[e] Barriol, notaire de la ville de Privas, 300 livres, à prendre sur le domaine de la Terrasse,

appartenant à la testatrice, et en plus un collier de quatre tours de perles fines et un de grains (? grenats) fins mêlé de perles blanches, une paire bracelets argent maillé avec du corail, une bourse d'un time (?) d'or garnie d'un petit ruban bleu, un corps (corset, ou corsage) avec un galon d'or attaché à icelui, un habit gris blanc d'un gros de Naples à petites fleurs (étoffe de soie), une jupe satin noir avec une ménagère (?) d'amarante à laquelle il règne tout autour une frange d'argent, une belle de nuit (?) avec parements d'un taffetas noir, une jupe couleur de cerise à fleurs blanches, un habit de burate (bure) avec dentelles d'or, une mésagère (?) bleue avec une campanette (?) d'argent, une de ses plus grandes glaces, toute sa vaisselle d'argent fin y compris les flambeaux et écuelles couvertes, cinq grandes nappes et une pièce serviettes sans couper (non coupée) le tour à la Vainize (Venise), priant ladite D[lle] testatrice le S[r] Soubeiran Serrepuis de délivrer le tout, d'abord qu'elle sera décédée, à la D[lle] Descons-Barriol sa parente.

A Marie Vernes, de Saint Fortunat, et à Suzanne Loubière de Nîmes, prisonnières dans la Tour de Constance, elle lègue les entiers effets, hardes, dépouille et généralement tout ce qu'elle a en son pouvoir dans la Tour en reconnaissance des bons et agréables services que lesdites Vernes et Coubière lui ont rendus depuis qu'elle est prisonnière dans la Tour et de ceux qu'elles lui rendent journellement.

Elle institue ses héritiers universels Messieurs Jacques et Jean Souilhot (Soulhol) frères, ses neveux, habitants du lieu de La Rouvière en Vivarais (La Rouveyre) paroisse de Saint Genest (la Champ).

Témoins : M[e] Claude Demoutier marchand, un cordonnier, et cinq autres habitants d'Aigues-Mortes. Notaire : Étienne Fauque. « La testatrice a dit ne pouvoir signer à cause de ses indispositions. »



La maison de la Roche était représentée dans le Vivarais, en 1699 d'une part par Jean de la Roche S[r] du Fournet et Charles de la Roche S[r] du Cros, père et fils, habitants du Bas Vivarais, et d'autre part par deux frères Jacques Antoine de la Roche S[r] de la Saigne et de la Chabannerie, du lieu d'Albon (Marcols) et Jean de la Roche S[r] du Tourdet (ou Gourdet) qui semble avoir habité la paroisse de Burzet[1]. En 1699 un jugement de Bâville les déclare tous les quatre usurpateurs du titre de noblesse (*Notes*, A. Mazon aux *Archives du Vivarais* à Privas). Nous avons dit que La Chabannerie était un domaine des environs de Fay le Froid. Il constituait une enclave du Vivarais dans le Velay. La prisonnière Marie de la Roche, sous son nom de M[lle] de la Chabannerie, était connue déjà. Le 19 septembre 1730 le mari de Marie Durand écrivait de Brescou à sa jeune femme, alors enfermée à Aigues-Mortes, qu'il la priait d'écouter M[lle] de la Chabannerie comme si

1. La Roche est un hameau de la Paroisse de Marcols.

elle était sa mère (D. Benoît, p. 62). Nous ne savons à quelle occasion cette femme considérée et riche avait été conduite à Aigues-Mortes. Son incarcération date sans doute de 1730.

Le Granger Jacques Guilhot que la prisonnière nomme, et traite avec tant d'affection pourrait être un Jacques Guilhot, né aux Vastres (près de Fay) vers 1670 et qui fut prédicant dans « la montagne » du Vivarais, c'est-à-dire précisément sur le plateau où se trouve La Chabannerie. Les témoignages contemporains nous apprennent que ce prédicant était « travailleur de terre » et que « souvent après avoir été à la journée, il allait prêcher la nuit ». Il aurait donc été un prédicateur sédentaire, et aurait pu être « Granger ». Il vaut la peine de noter que le prédicateur Guilhot donnait, à ce qu'il semble, dans le « fanatisme »; tout au moins il refusa d'accepter la discipline que les Synodes restauraient dans le Vivarais. Avec Monteil et Dortial il défendait les privilèges de l' « inspiration ». On ne s'étonnerait donc pas s'il est le même que le fermier de Mlle de la Roche, que celle-ci ait été particulièrement attirée à la Tour par les « inspirées » qu'elle y trouva; et ainsi s'expliquerait son legs à Marie Vernès, de la Traverse près Saint Fortunat, que nous avons nommée déjà, et à Suzanne Loubière. Cette dernière, née le 11 juin 1682, avait été baptisée à Nîmes le 14, par le pasteur Paulhan; elle était la fille d'Élie Loubier ouvrier en soie et d'Isabeau Droubiesse (Dourbie) originaire d'Anduze. Suzanne Loubier taffetatière devenue prophétesse itinérante avait été arrêtée en 1705 et enfermée à Carcassonne où jusqu'en 1712 elle avait partagé la captivité de Catherine Guidès et d'Antoinette Boisset-Quissac. Reprise à Montpellier en 1723 au milieu des Multipliants, un jugement en forme l'avait conduite à Aigues-Mortes, où elle retrouva ses deux compagnes de Carcassonne, condamnées depuis 1720. (*Bull.* XXVIII, 77). Elle mourut à la Tour en l'année 1745.

La D^lle^ de la Chabannerie qui teste en 1734, ne figure plus parmi les prisonnières de la Tour en 1736. Il ne paraît pas cependant qu'elle soit morte dans la Tour de Constance, car le testament porte au bas : « Contrôlé et insinué à Aigues-Mortes le 3 octobre 1741, gratis, en exécution de l'ordonnance de l'intendant du 17 août 1741, attendu le paiement qui en a été fait au commis du bureau de Saint Pierreville [Ardèche]. » Les testaments devant être enregistrés par les receveurs du domaine dans les six mois qui suivaient la mort du testateur, Marie de la Roche semble donc être morte en 1741, et donc en Vivarais. Elle aurait été libérée dans des conditions que nous ignorons.

(*A suivre.*) CH. BOST.

RELATION SUR LA PRISE DU MINISTRE DESHUBAS

(11-12 décembre 1745)

Le *Bulletin* a publié (1890, 196) des mémoires inédits sur ce qui s'est passé aux Vans en 1734. M. A. Mazon les a reproduits en 1893 en y joignant des relations inédites, catholiques, sur le massacre de Vernoux (1745), provoqué par la tentative des protestants de délivrer le pasteur Désubas. On trouvera dans le *Bulletin* de 1894, p. 667, quelques réflexions sur les appréciations de M. Mazon qui, dans ce lamentable épisode, blâme surtout les protestants. Voici, sur ce qui se passa tout près de Saint-Agrève où Désubas, s'était retiré, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1745, une relation que ne semblent avoir connue, ni M. Mazon ni M. D. Benoit, le biographe de Désubas (voy. 2e éd. 1883, p. 148 ss.).

Cette relation très précise quant aux détails et qui semble avoir été écrite pendant l'événement, pourra être utilement confrontée avec celles qu'on possède déjà du même événement. Elle a été copiée par notre collaborateur M. R. Garreta à la Bibliothèque de Rouen, collection de Montbret, dossier manuscrit coté 837 et tout récemment inscrit à l'inventaire.

N. W.

Il y a en Vivarais le bataillon de Bourges dispersé par compagnies en différents endroits.

La compagnie, en cartier à Saint-Agrève, ayant eu avis que Deshubas étoit à une lieue de là dans un endroit appelé Montual[1], 28 hommes furent détachés pour l'arrêter. Ce fut sur les 6 heures du matin qu'ils arrivèrent. On demanda un voleur qu'on disoit s'être réfugié dans la maison où Deshubas étoit couché; l'hôte répondit qu'il n'y en avoit point. Les soldats

1. M. D. Benoit dit, p. 148, au hameau du Mazel.

allèrent toujours en avant et entrèrent dans la chambre où Deshubas étoit couché, qui, sur le bruit, s'étoit levé et s'habilloit. On luy dit qu'il (*lisez* on) cherchoit un voleur; il répondit qu'il voyoit bien que ce n'étoit pas un voleur, mais à luy qu'on en vouloit. C'étoit dimanche matin 12 décembre; il fut de suite traduit à Vernoux; mais voyez ce qui s'y passa avant que d'y arriver.

Deshubas devoit prêcher ce jour-là dans une paroisse appellée Sainte-Bazille[1], dont M. le marquis de Chevrières est seigneur. Le ministre Perrot[2] étoit assemblé avec sa trouppe près de Boffre, dont M. le prince de Rouhan[3] est seigneur. Le bruit de la prise de Deshubas s'étoit répandu dans les deux différents endroits dont on vient de parler. Perrot dit tout haut à sa trouppe, en interrompant son prêche : « Deshubas est pris; au secours » ! A ces mots, cette trouppe court en foule et se joint à celle à qui Deshubas devoit prêcher à un demi quart de lieue de Vernoux. Deshubas arrive le moment d'après; les soldats attaqués se déffendent; ils crient : « au secours, à la garde »! De Vernoux on les entend; on avertit l'officier à haute voix qui étoit à l'église. Tout court et on arrive assez à temps pour dissiper les religionaires et prendre le ministre qui commençoit à s'échaper. Dans ce choq il y eut cinq hommes religionaires tués et quelques blessés.

Le ministre arrive à Vernoux, il est mis en seureté; peu de temps après, la troupe des religionaires augmentant en nombre, les bourgois (*sic*) prirent les armes et on gardoit les avenues.

Les religionaires s'avancèrent pour demander leur ministre, en criant que si on ne le relâchoit point, on metroit tout à feu et à sang. Ils ne furent point écoutés, et, étant revenus à la charge, on leur fit feu dessus; il en resta alors sur la place vingt trois morts sans compter les blessés. La nuit survint, le reste se retira. Pendant ces intervalles, on dépêcha des exprès à M. de Chatauneuf, commandant en Vivarais et aux trouppes qui étoient dans les autres cartiers. Le lendemain lundy, les trouppes revinrent à la charge pour demander leur ministre. Leur nombre augmentoit toujours; il en venoit de toutes parts, presque tous armés. Leur demande fut égallement refusée; les trouppes vouloient aller sur eux mais on les empêcha.

Le mardy, ils étoient encore assemblés, ils faisoient grand feu aux environs; mais, ayant tombé un peu de neige et y aïant gros brouillard, ils se retirèrent dans un bois à un quart de

1. Saint-Bauzille.
2. Lisez Peirot.
3. Rohan.

lieue de Vernoux. En attendant, les trouppes dispersées arrivèrent et M. de Chatauneuf, s'étant rendu le mercredy à Vernoux sur le midy avec cent hommes du régiment d'Anjou, qui étoit à Valence et quelque Bourgois, il en partit une heure après avec les autres trouppes à l'exception de ce qu'il falloit pour garder Vernoux en cas de quelque tentative tumultueuse des religionaires.

M. de Chatauneuf ne prit pas la routte ordinaire pour traduire le ministre à Beauregard, ce qui a dû déconcerter touttes les mesures que pouvoient avoir pris les religionaires pour enlever le ministre, du moins s'ils avoient pu.

M. de Chatauneuf passa par le pays et il a dû arriver à Beauregard le mercredy sur les dix ou onze heures du soir.

On doit observer que la compagnie qui étoit au Chelard[1] et qui venoit au secours de Vernoux fut attaquée par environ 60 hommes de la montagne armés jusqu'aux dents. On leur en tua trois et on fit trois prisonniers; on ne scait point le nombre des blessés, il n'y eut point de soldats tués ny blessés.

Les religionaires avoient fait convier des exprès et ils comptoient que, sur la fin de la semaine, ils seroient un si grand nombre qu'ils seroient en état d'attaquer Vernoux et enlever leur ministre. Mais, à présent qu'il est en lieu de seureté par la vigilance de M. de Chatauneuf, il est à présumer que tout se dissipera avec le regret de s'être mis si fort à découvert.

LES CHIFFRES DE M. L'ABBÉ ROUQUETTE

Étude sur les Fugitifs du Languedoc (Uzès)[2]

Ginhoux Pierre,
Ginhoux femme,
née
Jeanne Gazaye,
onze enfants.

Liste Rouquette, 1685-1688.

Pierre Ginhoux naquit à Uzès et y fut baptisé le 10 décembre 1655, il était fils d'Estienne Ginhoux, maître menuisier et de Jeanne Blasine.

« Le 21 juin 1676, dans le temple d'Uzès, a esté bény par monsieur de Laborie, ministre, le mariage d'entre Pierre Gignoux menuisier, âgé de 21 ans, fils de M. Estienne Gignoux aussi menuisier et de feue Jeanne Blasine de

1. Le Cheylard.
2. Voy. plus haut p. 96-112.

la ville d'Uzès et Jeanne Gazay fille de Jacques Gazay cardeur et d'Anne Chapellière dudit Uzès, ladite épouse âgée de 23 ans ». Le 15 juin 1677 est baptisé leur fils Étienne, le 28 octobre 1678, leur fille Marguerite et chaque année nouvelle naissance.

A la Révocation Pierre partit sans sa famille, on saisit leur maison au Masbourguet estimée 200 livres.

Nous les trouvons en 1698 à Lausanne où ils sont ainsi désignés : Pierre Ginhoux, 42 ans, faiseur d'indienne avec sa femme Jeanne Gazaye[1] et onze enfants de 14 à 3 ans. Estienne Ginhoux resta à Uzès avec une seule fille Anne. Il fit son testament le le 23 août 1694 dans lequel il dit : « Quant à Pierre Ginhoux mon fils, Antoinette et Isabeau Ginhoux, je les as eschidés pour s'estre retirés à mon insu contre les deffenses du Roy; mais dans le cas où ils reviendraient dans le royaume ils auroient la part d'héritage qui leur revient; lui, une maison à Uzès et la vigne, quant aux filles une somme d'argent » (A.N.TT, 141-XXI).

Dans la liste des nouveaux convertis morts sans sacrements, tenue par Marre prêtre de de la paroisse Saint-Étienne à Uzès, il est écrit : « Le 24 octobre 1694 est mort Estienne Gignoux âgé de 70 ans, sans qu'il m'ait fait appeler ». Estienne Ginhoux mort, on prévint un des fils de Pierre, le second nommé Siméon, l'engageant à venir pour recueillir l'héritage de son grand-frère; il quitta ses parents, n'osa pas aller à Uzès et crut prudent de s'arrêter à Avignon et de là adressa cette requête à M. de Basville intendant du Languedoc :

Siméon Ginhoux fils de Pierre et petit-fils d'Estienne, menuisier de la ville d'Uzès remontre qu'Estienne Ginhoux, son grand-père ayant légué par son testament du 23 août 1694 à Pierre Ginhoux son père une maison située dans le faubourg d'Uzès et une vigne au terroir de

1. Elle ne dut pas partir en même temps que son mari car il est dit qu'elle jouit des biens de son mari, serrurier (A. H. C 274).

Saint-Firmin, ayant institué son héritière universelle Anne Ginhoux, mariée à Pierre Reynaud du lieu de Saint Chaptes, le dit Reynaud se seroit emparé de la maison d'autant que le père du suppliant s'estoit retiré dans les pays estrangers avec sa famille; mais le suppliant est rentré dans le giron de l'Église duquel il n'étoit sorti que parce qu'estant encore enfant il n'estoit pas en estat de résister aux volontés de son père, et a fait abjuration entre les mains de l'inquisiteur général d'Avignon[1]. Il professe actuellement avec sincérité la religion catholique et plaize à vostre grandeur, Monseigneur, de la maintenir dans la propriété et jouissance de la dite maison et vigne avec deffense au dit Reynaud et à tout autre de lui donner aucun trouble.

Monsieur, de Basville ne voulut rien accorder prétextant que le requérant habitait les pays étrangers.

L'archevêque, sollicité par le révérend père d'Albert écrivit lui-même à l'intendant de Basville :

Avignon, 1er mars 1713.

Monsieur,

La charité que les évêques doivent exercer envers tout le monde, mais d'une manière particulière envers les nouveaux convertis m'engage aujourd'hui à vous importuner en faveur de Siméon Ginhoux, teinturieur de la ville d'Uzès. Il a déjà présenté un placet auquel on a répondu qu'il habitait les pays estrangers; cependant il demeure en cette ville dont les habitants furent de tout temps régnicoles, jouissant des mêmes privilèges que les autres sujets du Roy. Il a fait abjuration entre mes mains; c'est mon ouvrage et la charité qui me presse de le soulager, m'est un sûr garand que la vostre dont j'ai plus d'une fois connu l'étendue vous obligera à lui estre favorable. Il demande à entrer dans des biens paternels. Je vous supplie de lui faciliter la réussite de son dessein, la chose dépend de vous. Le sujet lui-même mérite quelques gracieusetés

1. Siméon Gignoux originaire d'Uzès âgé de 24 à 25 ans fils de Pierre Gignoux et d'Isabeau Gazaye abjure entre les mains du révérend père Joseph d'Albert, inquisiteur général, dans la salle haute du palais de l'office à Avignon. Né le 7 juin 1683, baptisé à Uzès par Laborie, Ministre, fils de Pierre Gignoux menuisier et d'Isabeau Gazaye.

là-dessus, par son retour sincère à l'Église et par la bonne conduite qu'il tient en ce pays.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse confiance,

Monsieur,-votre très humble et très obéissant serviteur,

† Sr MAURICE, Archevêque d'Avignon.

Basville au reçu de cette lettre écrivit à Monsieur de Chateauneuf en la lui envoyant :

Montpellier, 10 mars 1713.

Monsieur,

Monseigneur l'archevêque d'Avignon m'a écrit la lettre cy jointe par laquelle il demande que Simon Ginhoux revenu des pays estrangers et à qui il a faict faire abjuration pourra rentrer dans son bien. Je lui ay marqué les difficultés qu'il peut y avoir, sur cette demande et il seroit en effet assés dangereux que les religionnaires prennent l'habitude de revenir des pays estrangers pour demeurer à Avignon et qu'ils puissent rentrer dans leurs biens sous prétexte que les habitants d'Avignon sont régnicoles. J'espère devoir vous rendre compte de cette affaire dont l'espèce peut revenir souvent, pour savoir quelle est la volonté du Roy. Je suis avec respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA MOIGNON BASVILLE.

La lettre peu favorable de Basville découragea Siméon Gignoux qui repartit pour l'exil et les biens d'Estienne restèrent entre les mains de son gendre Raynaud.

Ginhoux Antoinette, Ginhoux Isabeau.

Les deux filles d'Estienne Gignoux partirent avec leur frère René, mais restèrent à Genève, avec d'autres membres de leur famille.

Ginhoux Anne. un fils[1].

« Agée de 25 ans est avec un fils de 3 ans ». réfugiée à Lausanne en 1698. (F. B.). Elle est probablement la fille d'Estienne, la sœur de Pierre, d'Antoinette et d'Isabeau, puisque les biens de son frère restent entre les mains de son gendre Reynaud et qu'il n'est pas fait mention de sa femme, l'héritière naturelle.

Bonne de CHARNISAY.

1. Sur 16 membres fugitifs de cette famille Pierre est le seul cité par les fiches Rouquette.

SÉANCES DU COMITÉ

27 juin 1922

Assistent à la séance sous la vice-présidence de M. John Viénot, MM. R. Allier, R. Garreta, A. Lods, J. Pannier, H. de Peyster, René Puaux, R. Reuss, E. Rott, A. Valès et N. Weiss. — MM. Cornélis de Witt et Maurice Vernes se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. H. de Peyster offre une brochure intitulée : *France after the war*, renfermant un aperçu de notre situation économique, présenté à la requête du ministre, aux banquiers américains. — M. R. Reuss dépose un exemplaire de son volume publié par la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, sur la *Constitution civile du clergé* et la *Crise religieuse en Alsace*, 1790-1795, et reçoit les félicitations de tous ses collègues à l'occasion du grand prix Gobert que l'Académie française a décerné à juste titre à son *Histoire de Strasbourg*.

M. John Viénot adresse des paroles de cordiale bienvenue à M. René Puaux que le Comité a décidé de s'adjoindre en souvenir de son père dont il ne tardera sans doute pas à partager l'intérêt pour nos travaux. En remerciant le comité, M. René Puaux l'informe qu'il a été chargé par son père de choisir dans sa bibliothèque tous les livres ou brochures qui ne se trouveraient pas dans la nôtre. Ce don de deux à trois cents unités est reçu avec reconnaissance.

Des réunions commémoratives organisées par le Musée du Désert doivent avoir lieu au Mas-Roux, au Mas-Soubeiran et à Font-Mort les 5, 6 et 13 août. Notre Société y sera représentée par M. le pasteur Ch. Bost et par M. René Puaux. D'autre part on nous demande de nous faire représenter au *Congrès pour l'Education morale* convoqué à Genève pour la fin de juillet et le commencement d'août. Le secrétaire est chargé de s'y rendre au nom de la Société.

M. Pannier signale l'intérêt qu'il y aurait à déterminer le lieu où Calvin écrivit la première lettre qui ait été conservée, et la

raison pour laquelle il se trouvait en ce lieu. La copie conservée à la bibliothèque de Berne (ms. 450, n° 48) porte :

Melliani/Idus Septembr: Anno M. D. XXIX

et en marge : *deest in archetypo*.

On s'accorde généralement à dater cette lettre de 1530, et à dire qu'il s'agit d'une localité de « Meillan », dans le Cher, sur laquelle on n'insiste pas davantage [1].

Il y a en effet entre Dun-le-Roi et Saint-Amand un village de *Meillant*, avec un château bâti vers 1500, par le cardinal Georges d'Amboise pour son neveu Charles de Chaumont d'Amboise. Le fils unique de celui-ci, prénommé Georges également, ayant été tué à Pavie, eut pour héritière sa cousine Antoinette d'Amboise. Or elle avait épousé Antoine de la Rochefoucauld, sieur de Barbezieux, et c'est de leur temps que Calvin a pu venir à Meillant. Aurait-il été leur hôte? Etaient-ils partisans des idées de la Réforme qui commençaient à se répandre en Berry ? A la demande de M. Pannier, le propriétaire actuel du château, M. le marquis de Mortemart a fait des recherches dans les archives de Meillant, et écrit : « Je n'ai rien trouvé qui m'autorise à croire que Calvin y soit venu en 1530 ».

Cependant on n'a pas encore rapproché du séjour de Calvin à Meillant le fait que les deux fils d'Antoine de la Rochefoucauld figurèrent parmi les gentilshommes s'étant joints à d'Andelot (d'après A. d'Aubigné). L'aîné, Antoine, sieur de Chaumont, assista à la bataille de Jarnac. De nombreux personnages de diverses branches de la famille de la Rochefoucauld furent protestants aux XVIe et XVIIe siècles (*France protestante*, 1re édition, t. VI). Cette adhésion à la Réforme aurait-elle été déjà le fait des contemporains de Calvin, étudiant à Bourges?

Le scrutin est ensuite ouvert pour la nomination d'un président et d'un vice-président. Le dépouillement des voix recueillies donne la majorité pour la présidence à M. John Viénot et, sur la proposition du président, à M. Edouard Rott pour la vice-présidence. M. John Viénot remercie ses collègues de cette marque de confiance dont il apprécie toute l'importance et la haute valeur.

Bibliothèque [2]. — Elle a reçu, de M. de Quatrefages de Bréau, le registre original du *Consistoire de Sauve* de 1627 à 1654, qui

1. Il y a d'autre part, à 20 km. au sud-ouest de Blois au village de *Mesland* dont le nom était porté par une famille apparentée aux Daniel, amis de Calvin : ce pourrait aussi avoir été le lieu où Calvin se trouvait en séjour vers 1530.

2. Le *Mespris du monde*, édition de 1614 dont un exemplaire a été mentionné plus haut, p. 154 est, non de Nicole qui naquit en 1625, mais d'Isaac Arnauld (voir la *Bibliographie* dans *l'Église de Paris sous Louis XIII* par M. Jacques Pannier.

était conservé dans sa famille; — de la part de Mlle Meny, un dossier de papiers concernant la situation des *Protestants de la Somme* en 1819 et 1820; — de M. René Puaux deux volumes renfermant les lettres du professeur *Dominique Baudius*, Amsterdam, 1639 et 1650; — enfin de M. B. Garreta un beau portrait gravé par Wille en 1755, du peintre *Jean-Baptiste Massé*. Il sera placé à côté du portrait au crayon que J.-B. Massé âgé de 78 ans, le 29 décembre 1764, exécuta, de sa petite nièce *Marie-Anne Massé*.

17 octobre 1922

Assistent à la séance, sous la présidence de M. John Viénot, MM. E. Chatoney, R. Garreta, J. Pannier, René Puaux, E. Rott, A. Valès et N. Weiss. MM. Ch. Bost, Cornélis de Witt, E. Morel, H. de Peyster, R. Reuss et M. Vernes se font excuser. Le comité apprend avec peine que notre collègue M. Reuss a été gravement malade pendant les vacances.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, puis le secrétaire rend compte du troisième Congrès d'Education morale auquel il a été délégué à la fin de juillet à Genève, et dépose deux volumes renfermant les rapports et mémoires présentés au Congrès. Plusieurs insistèrent sur la valeur de l'enseignement de l'histoire dans l'éducation. Le Dr Siegfried Kawerau a même proposé la rédaction d'un manuel d'histoire internationale. Celui-ci ne pourrait être vraiment utile que si les auteurs appartenant à divers pays étaient animés, non seulement d'un esprit de sereine impartialité, mais encore du désir de ne dissimuler ou passer sous silence aucun fait ou document défavorable pour tel ou tel peuple ou nation.

Le président rappelle que nous sommes convoqués pour discuter l'opportunité de tenir notre assemblée générale encore cette année à Mazamet où nous a cordialement invités M. Gaston Tournier. D'après une lettre qu'il a adressée au secrétaire il ne serait plus guère possible de faire coïncider la date de cette assemblée avec celle de la Fête de la Réformation. La présence, à Mazamet, de plusieurs Églises et la multiplicité d'autres réunions obligent à s'organiser longtemps à l'avance pour des assemblées qui s'adressent à tous les protestants et, vu les souvenirs évoqués, à tous les habitants d'une région. Le président ajoute que nous sommes aussi invités à nous rendre en Vivarais, où, autour de la maison de Marie-Durand, ou de Désubas, on pourrait compter sur une imposante manifestation. L'Alsace qui nous a aussi été proposée a été si saturée de réunions de tout genre que notre visite peut, sans inconvénient, être remise à

plus tard. — Après un échange d'observations, le président propose de correspondre avec quelques pasteurs de Mazamet et de convoquer pour le 14 novembre à 4 h. 1/2 une nouvelle réunion où nous prendrons une décision ferme. Cette proposition est adoptée.

Bibliothèque. — M. René Puaux y a déposé les papiers Boissy d'Anglas qui ont fourni la matière de l'article inséré dans le *Bulletin* de juillet-septembre 1921. — M. Viénot dépose de la part du Cte H. de Pourtalès un volume qui a fait sans doute partie de la Bibliothèque de M. de Schickler : *Histoire des nouveaux presbytériens anglois et escossois où est montré la différence de leur Doctrine et Discipline en Religion d'avec celle de France et autres Protestants*... seconde édition, s. l. n. d. 1660.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

L'histoire de la Réforme en Pologne et en Bohême

Le *Bulletin* a signalé (1921, 183) la première livraison d'une revue trimestrielle consacrée à l'**Histoire du Protestantisme en Pologne** (*Reformacya w Polsce*). Depuis lors nous avons reçu les livraisons 2 à 4 (p. 81-320) de l'année 1921, pourvues d'une table de XVI pages. Il y a là toute une série d'articles instructifs. M. A. Brückner nous apprend que c'est une paraphrase en vers polonais du *Mercator seu judicium* (Marchand ou figure du jugement dernier, 1530) de Naogeorgus destiné à montrer que le salut ne dépend que de la foi, qui est considéré comme le chef-d'œuvre de la langue polonaise au XVIe siècle. Elle a pour auteur **Nicolas Rey** et parut en 1543 ou 1549. — D'après M. Stanislas Kot, les étudiants polonais qui fréquentèrent l'Université de Bâle de 1551 à 1571 exercèrent une grande influence sur le développement de la Réforme en Pologne ; — d'après M. J. Klodek, c'est un polonais, **Samuel Hartlib**, qui contribua fortement au développement de l'agriculture en Angleterre à l'époque de Cromwell. — M. K. Kolbuszewski nous renseigne sur le mouvement hussite en Pologne, M. J. Plasnik sur les imprimeurs protestants et M. Stanislas Zachorowski, sur les débuts du mouvement antitrinitaire 1560-1565. — M. Wachholz résume l'histoire de l'**Église protestante de Cracovie**. Fondée en 1557, elle fut, en 1570, dotée

d'un temple, d'une école et d'un hôpital qui furent détruits en 1591. Obligée dès lors de se réfugier à la campagne, elle n'obtint qu'en 1816 la jouissance de l'église désaffectée Saint-Martin dont la congrégation actuelle est en majorité luthérienne. — M. Wedkiewicz étudie l'influence exercée sur les origines de la littérature roumaine par des protestants polonais, en particulier par un étudiant de l'Université de Cracovie Jean Honter et par un imprimeur, en Transylvanie. — Enfin M. Budka publie le texte de la **Confédération de Varsovie** de 1573, base légale de la tolérance religieuse en Pologne. Elle fut signée par 57 protestants et 41 catholiques, alors beaucoup moins intransigeants qu'ils ne le furent plus tard.

Dans les deux premières livraisons de 1922, l'abbé Fijalek, après Zakwerski et A. Brückner, précise plusieurs points de l'histoire religieuse de **Jean de Lasco**, notamment la confession catholique signée par lui devant l'évêque de Cracovie en 1542. — M. Sobieski raconte comment **Jean Zborowski**, l'un des promoteurs de l'élection au trône de Pologne de Henri III, le força, malgré sa résistance, à la diète de 1573, de garantir aux diverses confessions l'égalité des droits (*Si non jurabis, non regnabis*[1]). M. J. Plokarz évoque la figure de Jan Niemojewski anabaptiste en 1562, qui se rattacha ensuite aux Frères Moraves et, de 1570 à 1598, répandit les doctrines unitaires à Lublin. — M. le professeur Bidlo, de Prague, raconte comment, de 1587 à 1609, grâce à l'évêque polonais Simon Théophile Tarnowski, un groupe de Frères tchèques, réfugiés en Pologne dès 1549, s'allièrent à l'Unité des frères polonais, etc.

Après la Pologne, **la Bohême**. — Sous le titre de *Reformacni Sbornik* (*Comenium V. Praze*), il a paru à Prague, II, 22, un volume de **Travaux relatifs à l'histoire de la vie religieuse en Tchécoslovaquie** (1, 1921, 316 pages in-4°). M. G. A. Skalsky y parle de l'Eglise avant J. Hus; — M. J. J. Krabec, du culte de Jean Hus à Kœniggrätz avant la Montagne blanche; — M. B. Souèck, d'une chronique de l'Unité des Frères, de 1541-1546 dans le manuscrit XVII, C. 3, de la Bibliothèque de l'Université de Prague; — M. F. Hrejsa, des hérétiques tchèques qu'on découvrit en Bohême 20 ans avant l'édit de Tolérance de Joseph II (1780); — M. F. Bednar, pasteur à Prague, de l'Eglise réformée de Moravie en 1548, etc. etc.

Nous ne pouvons que féliciter nos confrères polonais et tchèques d'avoir compris qu'un groupement religieux ne peut se développer et même se maintenir que lorsqu'il prend conscience du rôle qui lui a été assigné et qu'il a joué dans le passé.

N. W.

1. Si tu ne promets pas cela par serment, tu ne règneras pas.

Un chapitre de l'histoire des Jésuites.

M. J. de Récalde continue avec énergie sa campagne antijésuitique inaugurée si brillamment par son *Clément XIV et le Bref Dominus ac Redemptor* (1920), dont nous avons parlé ici l'an dernier. Laissant pour aujourd'hui de côté *Le message du Sacré-Cœur à Louis XIV et le P. de La Chaise.* (Excommunication de Louis XIV par Innocent XI), nous voudrions dire quelques mots de ses deux autres publications nouvelles :

Écrits des Curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites (1658-1659) avec une étude sur *La querelle du Laxisme* (« Éditions et Librairie », 1921, 405 p. Prix : 7 fr.).

Abbé de Margon : *Lettres sur le Confessorat du P. Le Tallier* avec une Introduction et des Notes sur *La Politique des Jésuites et l'Oratoire.* (Librairie Moderne, 1922, 309 p. Prix : 5 fr.)

I

Il convient d'abord de bien distinguer la querelle du Jansénisme et celle du Laxisme, que les Jésuites ont eu le plus grand intérêt à confondre et à faire confondre par le public. La 2e date « de la première introduction de la Compagnie L'Université de Paris, dès 1643, critiquait vivement, par la plume d'Hermant, la morale relâchée de ces Pères. François Hallier, syndic de la Faculté de théologie, dressait presqu'en même temps, au nom de la Sorbonne, un court Mémoire » dont « le plan a été repris dans un gros volume », *La Morale des Jésuites* (mars 1647), où, « très probablement Pascal, dix ans plus tard, prit l'idée, pour ses 4e et 5e *Provinciales*, de la formidable digression qui détourna soudain contre les Jésuites et leur casuistique sa polémique difficultueuse sur la question de la grâce ». On sait peu « l'impression profonde produite sur l'opinion ecclésiastique » par ces *Petites Lettres* de Montalte[1]. Or, « trois mois à peine après... le curé de Saint-Roch, syndic du clergé de Paris, proposait à ses confrères d'entreprendre l'examen des pernicieuses maximes dénoncées »... L'affaire du cardinal de Retz avait arrêté toute juridiction régulière, de sorte qu'il fallut surseoir à la procédure. Mais les curés de Rouen s'émurent à leur tour et prièrent ceux de Paris d'appuyer leur démarche. Ces derniers, ainsi

1. Ce nom avait déjà — singulière coïncidence — été pris par Félix Perretti, qui se fit appeler cardinal de Montalte avant de devenir Sixte-Quint. Il l'avait emprunté au château voisin de son village natal des Grottes, dans la Marche d'Ancône.

encouragés, adressèrent à tout le clergé de France un *Avis* l'invitant à poursuivre en commun la condamnation d'un certain nombre d'opinions relâchées, et une *Remontrance* signée par tous les syndics fut présentée à l'Assemblée générale de novembre 1656. Les Jésuites ripostèrent par une *Apologie* rédigée par le P. Pirot. Les curés de Paris voulurent alors porter le débat devant le Parlement. Mais le roi, influencé par son confesseur, qui était un Jésuite depuis Henri IV, le leur interdit. La discussion menaçant de s'éterniser ainsi, ils crurent devoir éclairer l'Administration diocésaine en publiant d'abord un *Factum*, puis huit autres *Écrits*, dont précisément M. de Récalde donne une nouvelle édition dans le livre que nous analysons.

Arnauld, Nicole et surtout Pascal y ont mis la main, mais la signature des Syndics et du Bureau leur assure un caractère officiel. Le 7e *Écrit* donne tout l'exposé des faits qui forment ce grand débat. Celui-ci déborde même les frontières de France et agite les universités flamandes. Bref, la querelle du Laxisme fut beaucoup plus importante et eut un tout autre caractère que les manuels d'Histoire de l'Église ne permettent de le supposer. « Ils l'esquivent ou l'étouffent », car « c'est pour tout écrivain une question brûlante ». Seuls, les *Écrits* « fournissent les plus abondantes lumières »; car, au contraire des *Provinciales*, ils « n'ont jamais été censurés ». Et l'auteur invite, en terminant son Introduction, les aspirants au Doctorat dans les Instituts catholiques à y puiser leur sujet de thèse, puisque lui-même n'a « pu qu'indiquer les points de départ d'une recherche vraiment libre et fournir les éléments d'une discussion plus complète ».

Des 3 Appendices, le premier analyse et critique l'*Apologie* du P. Pirot mentionnée ci-dessus, le deuxième décrit dans le détail la *déroute des Casuistes*, le troisième complète l'histoire de la *Controverse du Probabilisme* à l'aide des articles du P, Mandonnet (*Revue Thomiste* de 1901 et 1902).

II

Dans son Introduction aux *Lettres sur le Confessorat du P. Le Tellier*, l'auteur raconte d'abord comment « une série d'incidents contemporains peu à peu dessillèrent ses yeux » longtemps aveuglés par ses sympathies et sa fréquentation intime des Jésuites : « Dans ces soi-disant grenadiers du Pape, nous découvrions au jour le jour les banquiers les plus avisés d'un crédit truqué, moins soucieux d'honneur que d'autres avantages... La vérité ne peut se faire jour que par éclairs ; elle s'étend par taches claires, peu à peu élargies sur ce fond noirci d'encre ». C'est ainsi qu'un *document révélateur* lui apparut dans ces *Lettres* de l'abbé

de Margon aux P. P. de Tournemine et Lallemand qu'il publie maintenant *in extenso* d'après l'original et qui « éclairent d'un jour redoutable l'apogée et la chute de cette étrange dictature exercée par la Compagnie de Jésus sur la Maison de France : le Confessorat ». Car « jamais ministère entouré d'un tel prestige ne s'est trouvé tout à coup à la merci d'une indiscrétion plus clairvoyante et plus enragée ». En effet, l'abbé de Margon n'était rien moins qu'un agent secret du P. Le Tellier, successeur du P. de la Chaise comme confesseur du roi. Or, jamais « le Confessorat, comme tel, n'a encore été l'objet d'une monographie suffisante » depuis qu'il « fut confié à un membre d'une société permanente par Henri IV ». Celui-ci pensait que si « Paris valait bien une messe, qu'importait par surcroît un Jésuite à la Cour, pourvu qu'on eût la main sur lui ».

L'auteur retrace éloquemment le chemin parcouru par le Confessorat « depuis le temps où le P. Cotton arrivait à la Cour... en guise d'otage pour sa Compagnie » jusqu'à son apogée, alors qu' « aucune autre charge ne saurait lui être comparée ». Mais il n'oublie pas que « cette face splendide de la médaille a son revers » et que « le P. de la Chaise, pour les siens, pour l'Église, pour la France, est l'une des ombres les plus noires que le Malin ait jetées dans le resplendissant tableau du grand siècle ». C'est le P. Le Tellier qui a payé la rançon des méfaits de son prédécesseur.

Un chapitre est consacré à l'abbé de Margon, ce Cadet de Gascogne de la famille des Plantavit de la Pause que les Jésuites avaient fait venir de Béziers à Paris pour l'utiliser à de louches intrigues et qui, s'apercevant qu'il n'était que leur jouet, diffama en 1716 « la Compagnie qui lui avait fait l'honneur de l'appeler à se ruiner pour elle ».

L'auteur modernise son récit et le rend actuel en comparant les faits qu'il relate à des événements contemporains : « Autour d'un Le Tellier, il faut se représenter toute une clientèle de scribes à tout faire, publicistes semi-officieux, comme chacun en a pu voir tourner autour d'un Combes ou d'un Clemenceau »...

Sans avoir la profondeur de Pascal, Margon « est un voltairien avant la lettre » et sait « conter avec malice ». Fort habilement, il a glissé dans ses lettres « d'irréfutables pièces à conviction... qui expliquent pourquoi la Compagnie a moins cherché à répandre qu'à étouffer l'affaire ». Car « ces gens prudents avaient eu l'imprudence de trop armer leur ancien auxiliaire ». Sans doute, s'ils étaient restés « maîtres de la situation comme ils y comptaient », il est probable que Margon ne les eût pas quittés. N'oublions pas de mentionner que, pendant tout son développement, l'auteur polémise, avec une ardeur souvent heureuse,

contre le P. Brucker, le défenseur de la Compagnie, dans lequel il se plaît à reconnaître « le Jésuite éternel » en comparant « au Jésuite qui s'agite en ce moment sous nos yeux le Jésuite de Margon ».

La première Lettre est une Réponse au P. de Tournemine sur son extrait (au *Journal de Trévoux*, sept. 1715) d'un livre intitulé *Le Jansénisme démasqué*. Dans la deuxième, adressée au même, Margon désavoue une fausse édition qui a paru de sa première Lettre et donne une idée de la politique et des intrigues des Jésuites. La troisième, au P. Lallemand, Jésuite, est une Réplique aux trois Réponses que lui ont faites les Jésuites et dont la dernière est signée du P. Lallemant, tandis que les deux autres sont anonymes.

Cette très curieuse brochure se complète par trois Appendices, dont le premier donne le document assassin « qui est le Mémoire écrit par Margon à l'instigation du P. Le Tellier pour obtenir la suppression de l'Oratoire ». Le deuxième offre un Mémoire du futur cardinal de Bérulle à Richelieu sur les Jésuites; le troisième reproduit, en les commentant, des extraits tirés des Mémoires de l'abbé Le Gendre sur le P. Le Tellier et empruntés à une brochure de Léon Séché (1891). Tout cela mérite fort d'être connu.

TH. SCH.

J. de Récalde : *Une victime des Jésuites. Saint Joseph Calasanz. Le P. Pietrasanta, S. J., contre les Écoles pies, d'après le chanoine Timon-David.* Paris, librairie moderne, 1922, 168 p., 4 francs.

L'auteur continue, inlassable, non pas sa campagne, comme il le dit lui-même (p. 14), mais sa « série de recherches et d'études à travers le passé » des Jésuites. Il débute ici par une épître fort courtoise adressée au Révérend Père Enrico Rosa, S. J., directeur de la *Civiltà cattolica*, qui l'avait aimablement traité de voyou, d'esprit immonde, de pamphlétaire à gages, de loup enragé sous une peau de brebis, d'arien, etc. Cette épitre est à lire, c'est un petit chef-d'œuvre de persiflage sain et mesuré. Mais voyons la matière du livre lui-même. Qui était Calasanz?

« Cet Espagnol, d'une race plus illustre que celle de saint Ignace, son quasi-contemporain, s'est permis de fonder à Rome, en 1617, les clercs réguliers des Écoles pies de la Mère de Dieu, plus connus sous la dénomination abrégée des Piaristes dans le Nord de l'Europe et de Scolopes en Italie. C'était élever contre les collèges de la Compagnie une concurrence intolérable.

Encore si ces écoles s'étaient contentées de répandre l'instruction primaire, comme firent plus tard saint Jean-Baptiste de la Salle et nos frères des Écoles chrétiennes... Ce n'est pas cet humble apostolat qui tenta jamais les Jésuites, et le peuple alors n'était pas leur affaire, n'étant pas encore souverain. Mais les nouveaux venus prétendaient enseigner aussi bien — sans rétribution — les humanités. Crime impardonnable! On le leur fit bien voir. Une disposition imprudente de leur Chapitre général ayant occasionné chez eux certaines divisions entre prêtres et frères lais, une vilaine intrigue en profita pour leur jeter dans les jambes un Vicaire apostolique à tout faire, le jésuite Pietrasanta, qui obtient d'Innocent X la dissolution de cet Institut florissant et déjà riche de mérites. Le fondateur, déposé, maltraité, mourut à la peine, en 1648, âgé de quatre-vingt-douze ans, avant d'avoir pu se faire rendre justice. Et sa légende au Bréviaire compare sa patience dans le malheur à celle de Job sur son fumier. Le fumier abonde, en effet, dans cette histoire... »

Nous avons cru devoir reproduire tout ce passage, d'abord pour donner un échantillon du style de M. de Récalde, puis surtout parce que ces lignes donnent comme le sommaire de tout l'ouvrage qui n'en est que le développement, et nous dispenseront d'entrer plus avant dans le détail de l'argumentation. Mais il nous reste à faire connaissance avec le chanoine Timon-David.

Né en 1823, à Marseille, il y fonda en 1846, « à peine ordonné prêtre, une de ces premières *Œuvres de la Jeunesse ouvrière*, qui depuis lors sont passées presque toutes, en France, aux mains rancunières de la Compagnie pour tourner au démochristianisme social, antichambre de l'Internationale blanche ». Il a écrit aussi « divers ouvrages de direction et de piété universellement appréciés » et « nul doute que l'Église n'eût reconnu ses mérites d'une façon plus éclatante encore, s'il ne s'était heurté, par candeur, aux Jésuites. Il avait été leur élève à Fribourg » et aimait leur Société. Mais « un beau jour, la similitude de destinée le porta à écrire la vie de saint Calasanz (Marseille, 1884), qui n'existait pas en français ». Il se contenta d'ailleurs « de traduire, serrer et mettre en ordre » celle du Scolope Talenti, qui « parle avec une telle réserve qu'il est difficile de deviner, sans en être averti... quel fut le rôle des Jésuites dans cette affaire » et Timon-David « observe la même discrétion ». Mais ayant eu ensuite connaissance d'un écrit du Jésuite Boéro, « archiviste du Gesù et biographe officiel des premiers Pères de sa Société », qui dénaturait les faits au point de faire de Pietrasanta, persécuteur de Calasanz, le premier panégyriste de sa victime, il recourut aux sources et « le résultat de cette confrontation fut accablant pour Pietrasanta ». On lui imposa silence et il se tut docilement. Mais la

Compagnie « abusa, comme à l'ordinaire de sa victoire » et le taxa de bêtise et de mauvaise foi. C'était dépasser la mesure et il se rebiffa en publiant sa *Réponse à une brochure anonyme* (Marseille, 1890). Comme elle est épuisée, l'auteur en donne quelques extraits dans le premier appendice (les autres reproduisent le mémoire de Pietrasanta sur les Écoles pies, quelques extraits de Tosetti et la Protestation du général des Écoles pies, publiée par la *Gazette de Florence*, le 19 septembre 1847).

Glanons encore dans cet ouvrage la rétractation du mot fameux de Chateaubriand sur les *Provinciales* (p. 18), l'allusion (p. 19) aux lettres de saint Charles Borromée sur les Jésuites, « dont personne aujourd'hui ne conteste plus l'authenticité », et à la biographie récente de Mary Ward (p. 21). la polémique contre M. Fernand Mourret, professeur d'histoire de l'Église au grand Séminaire de Paris (p. 25, note), le parallèle de Loyola avec Calasanz, dont « la vocation très normale, les dons complets de l'intelligence et du cœur diffèrent, dès l'abord, du génie mystérieux, de la figure pleine de contrastes violents, de lacunes et de paradoxes que présente » Loyola, « demeuré le type légendaire du brasseur d'hommes, plutôt que celui de l'homme d'Église, régulièrement formé ».

Errata : p. 27, 8e l, d'en bas, lire *1617*. — P. 58, 14e l. d'en bas, que signifie ce mot *somasque* ? Faut-il le mettre en rapport avec Tomasco (p. 31, l. 5), qui n'est pas expliqué non plus, aussi peu que Tosetti, cité à la même ligne et dont l'appendice III donne des Extraits « triés dans *Il Gesuita moderno* de Gioberti. D'après la page 142, Tosetti serait l'auteur de la *Vie la plus autorisée* de Calasanz. La page 31 cite Talenti comme tel. Une explication serait bien nécessaire.

Th. Sch.

CORRESPONDANCE

A propos de la Fête de la Réformation

Il semble que l'intérêt pour notre histoire, que la *Fête de la Réformation* est destinée à éveiller ou à maintenir, ne se manifeste plus seulement par les discours ou, plus rarement, les conférences historiques, prononcées, ou données à cette occasion. Nous avons relevé avec plaisir, dans quelques feuilles régionales, des articles destinés à préciser quelques faits intéressants pour les habitants de ces régions.

Dans *Christ et France* des 1er et 15 nov. (*à suivre*), le Dr Albert Doumergue groupe autour des noms d'Alexandre Roussel pris le 10 octobre et exécuté le 30 novembre 1728, — de Bénézet dit La Treille (1752) ; — de Mlle de Caladon qui avait épousé au Désert, le 16 juin 1732, le prédicant Maroger, — de Louise Guichard qui délivra Jean Roman au château de Monvaillant, quelques épisodes dont furent témoins les **vallées d'Aulas et d'Arphy**.

Dans la *Bonne Semence* de novembre 1922, M. Albert Pagès raconte l'histoire du **temple parisien de Sainte-Marie**, construit de 1632 à 1634 par François Mansard sous le nom de Notre-Dame des Anges, pour les Filles de la Visitation de Sainte-Marie, communauté instituée à Annecy en 1610, par François de Sales — dont la première supérieure, sœur Eugénie avait été protestante, — et où furent enfermées plusieurs religieuses de Port Royal, parmi lesquelles la mère Angélique. — Sainte-Marie fut affectée au culte protestant en 1802.

Notre collègue, M. Ch. Bost raconte, dans la *Fraternité du Nord-Ouest*, la tentative d'évangélisation du pasteur Cousin, de Caen, à la **foire de Guibray**, en août 1561, d'après la lettre adressée à Calvin, qu'a publiée le *Bulletin* (XXVIII, 456).

Dans le *Bulletin évangélique de l'Ouest* (1er novembre), notre correspondant M. B. Sarazin énumère une série de persécutions dont furent victimes, de 1689 à 1730, les familles **Majou, Deladouespe, Guyard, Chappeau**, toutes de **Mouchamps** en Vendée, où, déjà en 1904, M. Sarrazin avait relevé sur les registres tenus par le clergé avant la Révolution, les noms de 930 personnes décédées hors la communion de l'Église catholique (même *Bulletin*, 15 novembre 1904).

M. A. Atger a donné au *Foyer protestant* des 1er et 15 novembre 1922, quelques détails sur le **culte protestant au XVIIIe siècle dans la région du Pont de Montvert** (Lozère).

Enfin, *last, but not least*, dans *Evangile et Liberté*, des 8 et 15 novembre 1922, M. Ch. Bost, sous le titre, **La prétendue trahison de Cavalier**, raconte comment, grâce à Jacques Jacob, baron d'Aigaliers, qui trouvait qu'un sujet n'a pas le droit de s'insurger contre le roi, Cavalier qui avait commencé par demander, pour prix de sa soumission, la libération des galériens, des prisonniers et l'exil autorisé de tous les protestants désireux de sortir du royaume, finit par se rendre sans condition et s'en remettre à la miséricorde de Louis XIV !

Ajoutons que, grâce à la plume infatigable de notre collègue, il vient de paraître pour les *Éditions de la Cause* (33, rue des Saints-Pères, Paris, VIe) un volume bien imprimé et illustré intitulé : **Les martyrs d'Aiguesmortes**, résumant tout ce qu'on peut savoir

à ce jour sur les prisonniers et prisonnières protestants enfermés dans les tours d'Aiguesmortes et particulièrement dans la Tour de Constance. Nul doute que ce volume de 150 pages in-18 qui se termine par quelques lettres écrites de la Tour et par la liste de tous les prisonniers actuellement connus, ne soit bientôt dans toutes les bibliothèques scolaires et paroissiales (prix 3 francs).

L'Église réformée en Russie. Avant la guerre, elle y était représentée par des groupements importants à Pétrograd, Odessa et Moscou. L'histoire de cette dernière Église dont l'origine remonte à l'année 1629 a été résumée par M. le professeur Lucien Gautier dans les premières pages du *Bulletin* de 1907. — On n'a pas de nouvelles de l'Église de Pétrograd, qui fut desservie de 1865 à 1903 par le pasteur Eugène Crottet, originaire d'Yverdon (1838) et décédé le 8 juillet 1909.

Mais les Églises d'Odessa et de **Moscou** existent encore. Cette dernière a été desservie de 1894 à 1919 par le pasteur Paul Brüschweiler dont le successeur est mort du typhus et est actuellement desservie par un M. Assmus qui était antérieurement à Tiflis. Les fonds de l'Église ayant été confisqués par les soviets, le pasteur et les quelques ouailles qui ont survécu au régime bolchevik ne subsistent que grâce à l'administration de secours américaine. On essaie de les secourir par l'intermédiaire de la Croix Rouge et des banques de Riga et Revel.

Quant à **Odessa**, il résulte d'une correspondance adressée au Conseil de la Fédération des Églises protestantes, que l'Église réformée qui y fut fondée en 1842 et dont l'École du Dimanche est la plus ancienne en Russie, a, elle aussi, été entièrement dépouillée : « Notre maison de rendement et nos capitaux ont été confisqués, les institutions de bienfaisance (asile de vieillards, home pour gouvernantes, etc.), ont été fermées et leur mobilier exproprié. L'Église seule nous a été rendue, sous condition d'en payer les impôts et de l'entretenir. Il faut ajouter qu'il y a eu des membres de notre paroisse et de notre Conseil qui ont été fusillés. Beaucoup sont morts des épidémies ou des privations et beaucoup ont emigré ou sont rentrés dans leur patrie. En ce moment (6 août) nous restons deux cents à deux cent cinquante personnes, tous pauvres, parce que tous ayant perdu leur fortune. Comme notre pasteur est mort en 1917 et n'a pu être remplacé, les membres du Conseil lisent chaque dimanche un sermon en français et en allemand à tour de rôle. Et nous aimerions avoir quelques recueils de sermons français, car ce que nous avons a été lu et relu plusieurs fois et est de date ancienne »...

Le Conseil de la Fédération a déjà fait un envoi de vivres par

l'*American Relief Administration* (18, rue de Tilsitt) et continuera dans la mesure des ressources qu'on lui remettra. Les adresser à M. le pasteur E. Bonnet, 8, rue de la Victoire, chèques postaux, Paris, n° 396-60.

N. W.

Pasteurs de Mouchamps. — (*Bull.* 1909, p. 554). L'article Loubat pourrait être complété de la manière suivante : Le premier pasteur de Mouchamps connu est Jean Loubat, dit Baptiste, originaire du Midi. Il était présent au contrat de mariage de Catherine de Parthenay et de Charles Quellenec, baron de Pont et de Rostrenen, fait au château du Parc-Soubise (par. de Mouchamps) le 4 juin 1568. A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, Loubat se réfugia dans ce château où il mourut le 8 avril 1573 [1].

Le **Mespris du Monde** (édition de 1614) dont parle le *Bulletin* (p. 154) est d'Isaac Arnauld (voir ma bibliographie dans *l'Église de Paris sous Louis XIII*, p. 303). Nicole est né en 1625.

NÉCROLOGIE

M. Théophile Dufour

Après Philippe Godet, me voici, non sans un douloureux serrement de cœur, contraint d'annoncer la mort, à Genève, le 13 novembre, de notre collègue Théophile Dufour. Il y était né le 4 octobre 1844. Après avoir obtenu à l'École des chartes le diplôme d'archiviste paléographe, il avait exercé les fonctions de juge à la cour de justice, puis de cassation de Genève, ensuite celles de directeur des Archives d'État et, de 1885 à 1900, celles de directeur de la Bibliothèque publique. Ses publications sur le *Catéchisme de Calvin*, sur les livres imprimés à Genève et à Neuchâtel de 1533 à 1540, sur J.-J. Rousseau, sont connues de tous les historiens, ainsi que le service décisif qu'il rendit à Genève en dévoilant

1. Bibl. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français : *Contrat de mariage de Cath. de Parthenay et de Ch. de Quellenec*; — Benjamen Fillon : *Lettres écrites de la Vendée à Anatole de Montaiglon*, 1861 ; — Lièvre : *Hist. des prot. du Poitou*, I, 186.

le faux introduit par les Civry dans les documents grâce auxquels ils contestaient à la ville l'héritage du duc de Brunswick.

Lorsqu'au mois de septembre dernier, après une longue séparation, je pus de nouveau m'entretenir avec lui, je retrouvai, nullement atteinte, son étonnante mémoire, son érudition aussi précise qu'étendue et variée, ses dossiers où il mettait instantanément le doigt sur le renseignement cherché, — et par-dessus tout la même inaltérable obligeance que j'avais si souvent éprouvée. S'il se déplaçait plus difficilement, s'il avait renoncé à la publication de la correspondance de Rousseau qu'il paraissait seul capable d'annoter — il conservait encore le projet de publier dans notre *Bulletin*, en reprenant une note importante insérée dans les *Mélanges d'Émile Picot*, une série d'articles intitulés *Calviniana*. Il nous les avait promis avant la guerre, n'attendant, pour les mettre au point, que de pouvoir compléter une recherche à Paris. Il n'a jamais pu y revenir et cette promesse est à son tour restée à l'état de projet. Ceux qui connaissaient sa grande valeur — qui ne sera pas remplacée — regrettaient qu'il parût garder pour lui tant de travaux dont il n'a cessé d'accumuler les matériaux. Qui de nous ne l'a entendu dire et répéter qu'on se pressait trop de publier et d'ajouter ainsi à celles qui encombrent les livres et les revues, de nouvelles erreurs! Cette répugnance provenait uniquement du souci de ne rien faire paraître qui ne fût définitif. Il avait horreur de l'inexactitude au point de mettre spontanément à la disposition de quiconque publiait un ouvrage intéressant Genève, non seulement son érudition mais encore son temps. Il a couvert de notes marginales, après le *Calvin* de M. E. Doumergue, beaucoup d'autres travaux, en dernier lieu *les Registres du Conseil de Genève* et le volume de H. de Vries, *Genève pépinière du Calvinisme*. Le reproche d'avoir été trop exigeant pour lui-même se retourne ainsi en partie contre ceux qui ont largement usé d'une complaisance parfois un peu ombrageuse, mais qui ne ménageait ni son temps ni sa peine[1]. Que sa veuve et ses enfants veuillent bien trouver ici la nouvelle assurance de notre sympathie attristée.

N. WEISS.

1. Cf. le *Journal de Genève* des 14 et 16 nov. et *la Patrie Suisse* du 22 novembre 1922,

---

Le gérant : FISCHBACHER.

Paris. — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 56648.

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES. — 56496.